



# PALMARÈS

---

## DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI

---

2019

« Les demandes de brevets publiées à l'INPI par les 50 premiers déposants, représentent en 2019 plus de la moitié de l'ensemble des demandes. »

**Auteurs**

Mickaël Chion  
Emmanuelle Fortune  
Laurence Sekkat

**Maquette**

Grafikmente

**INPI 2020**

Ce document est réalisé par l'INPI (analyse des données et rédaction : Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat ; traitement des données : Mickaël Chion). Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : Mickaël Chion, Emmanuelle Fortune, Laurence Sekkat (2020), « Palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019 », INPI, juin 2020.

# ÉDITO

**Pascal Faure**  
Directeur Général

En quelques années, le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI est devenu une référence. Les statistiques et analyses qui y sont proposées sont fortement utilisées par les acteurs de l'économie comme indicateur de l'effort d'innovation des entreprises, quelle soit leur taille.

Parallèlement, la multiplication et l'exploitation approfondie de nos données nous ont permis, depuis deux ans, d'enrichir ce palmarès en y apportant des analyses nouvelles, par taille d'entreprise, par type d'acteur, par secteur d'activité, par région... Ces analyses croisées offrent à présent un panorama multi critères de l'innovation, qu'elle soit issue des entreprises ou des laboratoires. Elles mettent également en lumière l'efficacité des projets collaboratifs entre industrie et recherche.

Cette nouvelle édition, qui porte sur les brevets publiés en 2019, montre que les grands groupes dominent largement le palmarès, parce qu'ils ont pleinement intégré la propriété industrielle dans leur stratégie d'innovation, ce qui n'est pas toujours le cas pour les plus petites entreprises.

La concentration est par ailleurs très forte : les demandes de brevets publiées à l'INPI par les 50 premiers déposants, représentent en 2019 plus de la moitié de l'ensemble des demandes.

Cette tendance récurrente confirme la nécessité des actions de sensibilisation à la propriété industrielle menées en direction des plus petites entreprises et du monde de la recherche. C'est tout le sens des dispositions de la loi PACTE en faveur d'une meilleure prise en compte de la propriété industrielle dans la démarche d'innovation, en particulier pour les petites structures. L'INPI a mis en œuvre en 2020 l'ensemble de ces mesures qui vont considérablement faciliter l'accès à la propriété industrielle mais également contribuer au renforcement de la robustesse des titres français, afin que l'innovation reste un vecteur essentiel de compétitivité de la France.

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL ..... 3

PASCAL FAURE,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF ..... 6

OBJECTIF DE L'ÉTUDE  
PRINCIPAUX RÉSULTATS

## 01 PALMARÈS DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2019

### PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2019 ..... 10

### ÉVOLUTIONS

Évolution pluriannuelle des 10 premiers déposants de brevets à l'INPI ..... 14
Évolution pluriannuelle de la concentration des déposants de brevets à l'INPI ..... 15

### DOMAINES & SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES

Domaines technologiques des principaux déposants de brevets et du total France ..... 16
Sous-domaines technologiques des principaux déposants de brevets et du total France ..... 18

### PALMARÈS PAR CATÉGORIES DE DÉPOSANTS DE BREVETS

Grandes entreprises ..... 20
ETI ..... 22
PME ..... 24
Établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État - RESE ..... 26

## 02 PALMARÈS PAR RÉGION

FRANCE PAR RÉGION ..... 34
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ..... 36
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ..... 38
BRETAGNE ..... 40
CENTRE-VAL DE LOIRE ..... 42
GRAND EST ..... 44
HAUTS-DE-FRANCE ..... 46
ÎLE-DE-FRANCE ..... 48
NORMANDIE ..... 50
NOUVELLE-AQUITAINE ..... 52
OCCITANIE ..... 54
PAYS DE LA LOIRE ..... 56
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ..... 58

## ANNEXES ..... 60

MÉTHODOLOGIE  
TABLEAU

## DATA INPI ..... 65

## À PROPOS DE L'INPI ..... 66

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Chaque année, l'INPI établit et publie le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées.

Ce document a pour objectif d'analyser :

- le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019. Ces demandes publiées en 2019 correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite 18 mois avant la publication, c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018 ;
- les évolutions pluriannuelles des 10 principaux déposants de brevets ainsi que de la concentration des déposants de brevets ;
- les domaines et sous-domaines technologiques des principaux déposants de brevets ;
- les palmarès par catégories de déposants (grandes entreprises, ETI, PME et établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État) et
- les demandes de brevets dans les régions françaises : palmarès des principaux déposants de brevets et sous-domaines technologiques.

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019, figurent les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation, mais aussi dix établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État.
- En 2019, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI sont inchangées pour la quatrième année consécutive avec cependant une inversion du premier et du second déposant par rapport à 2018.
- Trois grandes entreprises<sup>1</sup> occupent les trois premières places : Groupe PSA<sup>2</sup> à la première place, Groupe Valeo à la deuxième et Safran à la troisième.
- Trois ETI<sup>3</sup> figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019 :
  - › Gaztransport et Technigaz (GTT) localisée en Île-de-France<sup>4</sup> fait son entrée dans le palmarès à la 31<sup>e</sup> place ;
  - › Groupe Soitec localisée en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, présente depuis le palmarès de 2017, est à la 39<sup>e</sup> place ;
  - › Trèves PSI localisée en Grand Est conserve la 50<sup>e</sup> place.
- Les trois principales PME<sup>5</sup> déposantes de brevets à l'INPI en 2019, qui ne figurent cependant pas parmi les 50 premiers sont :
  - › Aledia localisée en Auvergne-Rhône-Alpes et déjà présente en 2018 ;
  - › Supergrid Institute également localisée en Auvergne-Rhône-Alpes et déjà présente en 2018 ;
  - › Sysnav localisée en Normandie et qui entre dans le palmarès des principales PME.
- Les trois premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>6</sup> parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019 sont :
  - › le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) au 4<sup>e</sup> rang ;
  - › le Centre national de la recherche scientifique à la 6<sup>e</sup> place ;
  - › IFP Energies nouvelles à la 13<sup>e</sup> place.

<sup>1</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir *infra*.

<sup>2</sup> Consolidé incluant FAURECIA

<sup>3</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>4</sup> L'adresse prise en compte est celle des déposants.

<sup>5</sup> Une petite et moyenne entreprise (PME) est une entreprise qui a moins de 250 salariés, et qui a un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

<sup>6</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).



01

---

**PALMARÈS  
DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS  
DE BREVETS À L'INPI EN 2019**

---

**PALMARÈS DES 50 PREMIERS  
DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2019**

---

**ÉVOLUTIONS**

Évolution pluriannuelle des 10 premiers déposants  
de brevets à l'INPI

Évolution pluriannuelle de la concentration  
des déposants de brevets à l'INPI

---

**DOMAINES & SOUS-DOMAINES  
TECHNOLOGIQUES**

Domaines technologiques des principaux déposants  
de brevets et du total France

Sous-domaines technologiques des principaux déposants  
de brevets et du total France

---

**PALMARÈS PAR CATÉGORIES  
DE DÉPOSANTS DE BREVETS**

Grandes entreprises

ETI

PME

Établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur  
et établissements de l'État - RESE

# PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2019

PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019			
RANG 2018	RANG 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019
2	1	GROUPE PSA <sup>1</sup>	1 183
1	2	GROUPE VALEO	1 034
3	3	SAFRAN	871
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	659
5	5	GROUPE RENAULT	426
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	356
8	7	AIRBUS	351
10	8	THALES	265
9	9	L'ORÉAL	263
20	10	FAURECIA	221
11	11	ORANGE	210
13	12	STMICROELECTRONICS	193
12	13	IFP ENERGIES NOUVELLES	190
14	14	GROUPE ARKEMA	173
15	15	AIR LIQUIDE	162
16	16	SAINT-GOBAIN	154
18	17	GROUPE CONTINENTAL	153
7	18	MICHELIN	152
17	19	ALSTOM	120
28	20	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	116
26	21	NISSAN MOTOR CO. LIMITED*	111
20	22	GROUPE SEB	105
24	23	SUZUKI MOTOR CORPORATION*	102
19	24	ROBERT BOSCH GMBH*	94
33	25	EDF (GROUPE)	85
22	26	TOTAL	82
31	27	HENKEL AG & CO. KGAA*	73
43	28	GROUPE ATOS	70
27	28	SCHNEIDER ELECTRIC	70
25	30	IDEARIA	63
NC	31	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
34	32	GROUPE SAGEMCOM	48
41	33	GROUPE SOMFY	46
29	34	INSERM	45
31	35	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	41
NC	36	AKTIEBOLAGET SKF*	38
39	36	LANDMARK GRAPHICS CORPORATION*	38
36	38	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	36
36	39	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)	35
46	39	GROUPE SOITEC	35
48	39	KOITO MANUFACTURING CO. LTD*	35
46	39	ROQUETTE FRÈRES	35
NC	43	CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL	32
23	44	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC.*	31
NC	44	SIDEL PARTICIPATIONS*	31
38	46	APTIV	30
NC	46	NTN-SNR ROULEMENTS	30
34	48	SORBONNE UNIVERSITÉ	29
42	49	NAVAL GROUP	28
NC	50	APTAR	27
48	50	TRÈVES PSI	27

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (cf. Méthodologie).

\*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

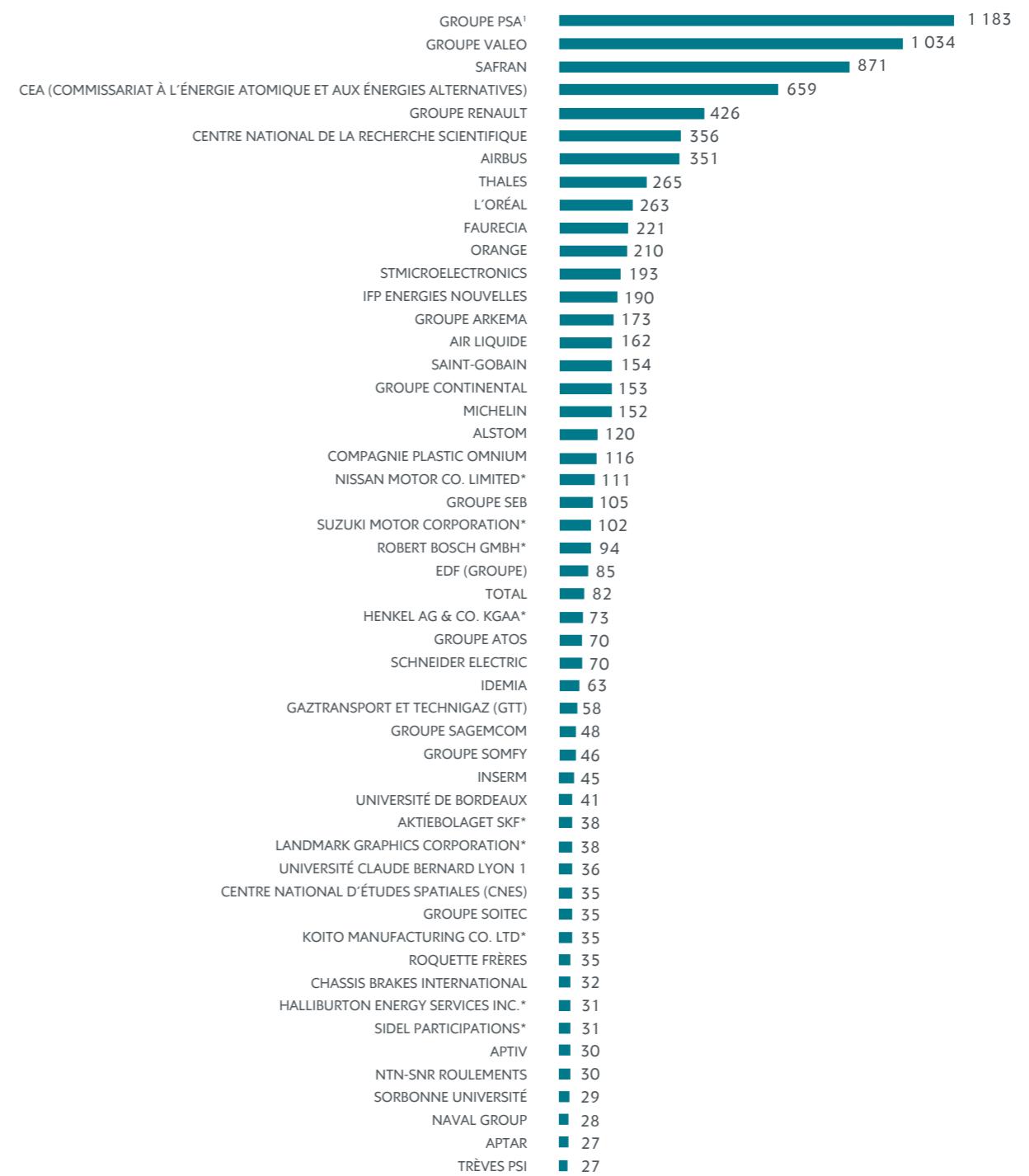
NC : non classé dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets

<sup>1</sup> Consolide incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



GRAPHIQUE 1 - PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS :  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019



**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (cf. Méthodologie).

\*Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

<sup>1</sup> Consolide incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



# PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI EN 2019 (SUITE)

Parmi les 50 premiers déposants de brevets, figurent les principaux acteurs industriels qui investissent dans l'innovation, mais aussi dix établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État.

En 2019, les quatre premières places du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI sont inchangées pour la quatrième année consécutive avec cependant une inversion du premier et du second déposant par rapport à 2018. Les deux premiers du palmarès demeurent au-dessus de la barre des 1 000 demandes de brevets publiées sur une année.

Le Groupe PSA reprend la première place avec 1 183 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 (1 074 demandes publiées en 2018), première place occupée de 2007 à 2015. Le Groupe Valeo est au deuxième rang, passant de 1 355 demandes publiées en 2018 à 1 034 demandes publiées en 2019. La troisième place est occupée par Safran avec 871 demandes publiées (783 demandes publiées en 2018). Le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) conserve la quatrième place avec 659 demandes publiées en 2019 (674 demandes publiées en 2018).

En 2019, trois ETI<sup>7</sup> figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI. Gaztransport et Technigaz (GTT) fait son entrée dans le palmarès à la 31<sup>e</sup> place (58 demandes de brevets publiées). Le Groupe Soitec, présent depuis le palmarès de 2017, est à la 39<sup>e</sup> place (35 demandes publiées en 2018, 46<sup>e</sup> place avec 29 demandes publiées). Trèves PSI à la 50<sup>e</sup> place comptabilise 27 demandes publiées (2018, 48<sup>e</sup> place avec 28 demandes publiées).

Comme les années précédentes, aucune PME<sup>8</sup> n'est présente dans ce palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>9</sup> sont toujours bien présents parmi les 50 premiers déposants : le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) au 4<sup>e</sup> rang (659 demandes de brevets publiées), le Centre national de la recherche scientifique à la 6<sup>e</sup> place (356 demandes publiées), IFP Energies nouvelles à la 13<sup>e</sup> place (190 demandes publiées), EDF (Groupe) à la 25<sup>e</sup> place (85 demandes publiées), INSERM à la 34<sup>e</sup> place (45 demandes publiées), l'université de Bordeaux à la 35<sup>e</sup> place (41 demandes publiées), l'université Claude Bernard Lyon 1 à la 38<sup>e</sup> place (36 demandes publiées), le Centre national d'études spatiales (CNES) à la 39<sup>e</sup> place (35 demandes publiées), Sorbonne Université à la 48<sup>e</sup> place (29 demandes publiées) et Naval Group à la 49<sup>e</sup> place (28 demandes publiées).

Les entrées dans le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019 sont réalisées par Gaztransport et Technigaz (GTT) à la 31<sup>e</sup> place, Aktiebolaget SKF à la 36<sup>e</sup> place, Chassis Brakes International à la 43<sup>e</sup> place, NTN-SNR Roulements à la 46<sup>e</sup> place et Aptar à la 50<sup>e</sup> place.

Les sortants du palmarès 2019 sont Ingenico Group (non consolidé en 2019 contrairement à 2018)<sup>10</sup>, Bordeaux INP, SNCF et Albéa.

Ce sont les très fortes hausses et les très fortes baisses<sup>11</sup> qui caractérisent le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019 :

- Parmi les 20 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019, les plus fortes hausses sont dues à Compagnie Plastic Omnium qui passe de 58 demandes publiées en 2018 à 116 en 2019 (+100,0 %) ; Faurecia de 111 à 221 demandes publiées (+99,1 %).
- De la 21<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place du palmarès 2019, les progressions sont remarquables : Gaztransport et Technigaz (GTT) (+205,3 %), Aktiebolaget SKF (+171,4 %), Groupe Atos (+118,8 %), Nissan Motor Co Limited (+70,8 %), EDF (Groupe) (+70,0 %) et Chassis Brakes International (+68,4 %).
- Toujours parmi les 20 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019, les baisses les plus importantes de demandes publiées concernent Michelin passant de 332 demandes publiées en 2018 à 152 en 2019 (-54,2 %) et Groupe Valeo de 1 355 à 1 034 demandes publiées (-23,7 %).
- De la 21<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place du palmarès 2019, Halliburton Energy Services Inc. (-64,8 %), Sorbonne Université (-37,0 %) et Aptiv (-30,2 %) baissent de manière très importante.

<sup>7</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>8</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

<sup>9</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>10</sup> L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants. En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est-à-dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation, ...).

<sup>11</sup> Les progressions des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de politique de dépôts ou de gestion des titres peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets sur une année ou auprès d'un office sans qu'il y ait un changement important de la politique d'innovation.

10

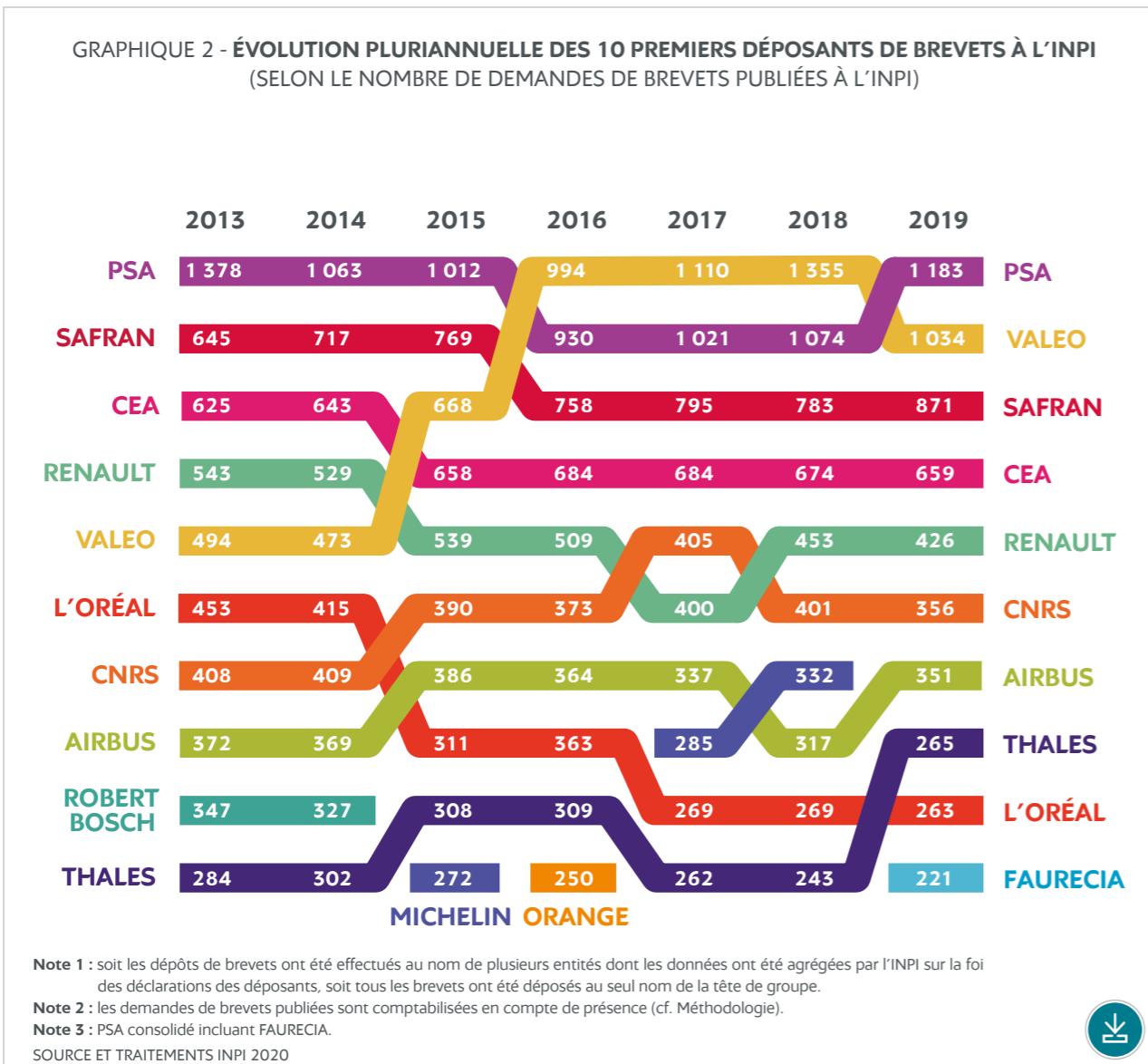
établissements de Recherche,  
d'Enseignement Supérieur et  
établissements de l'État

3

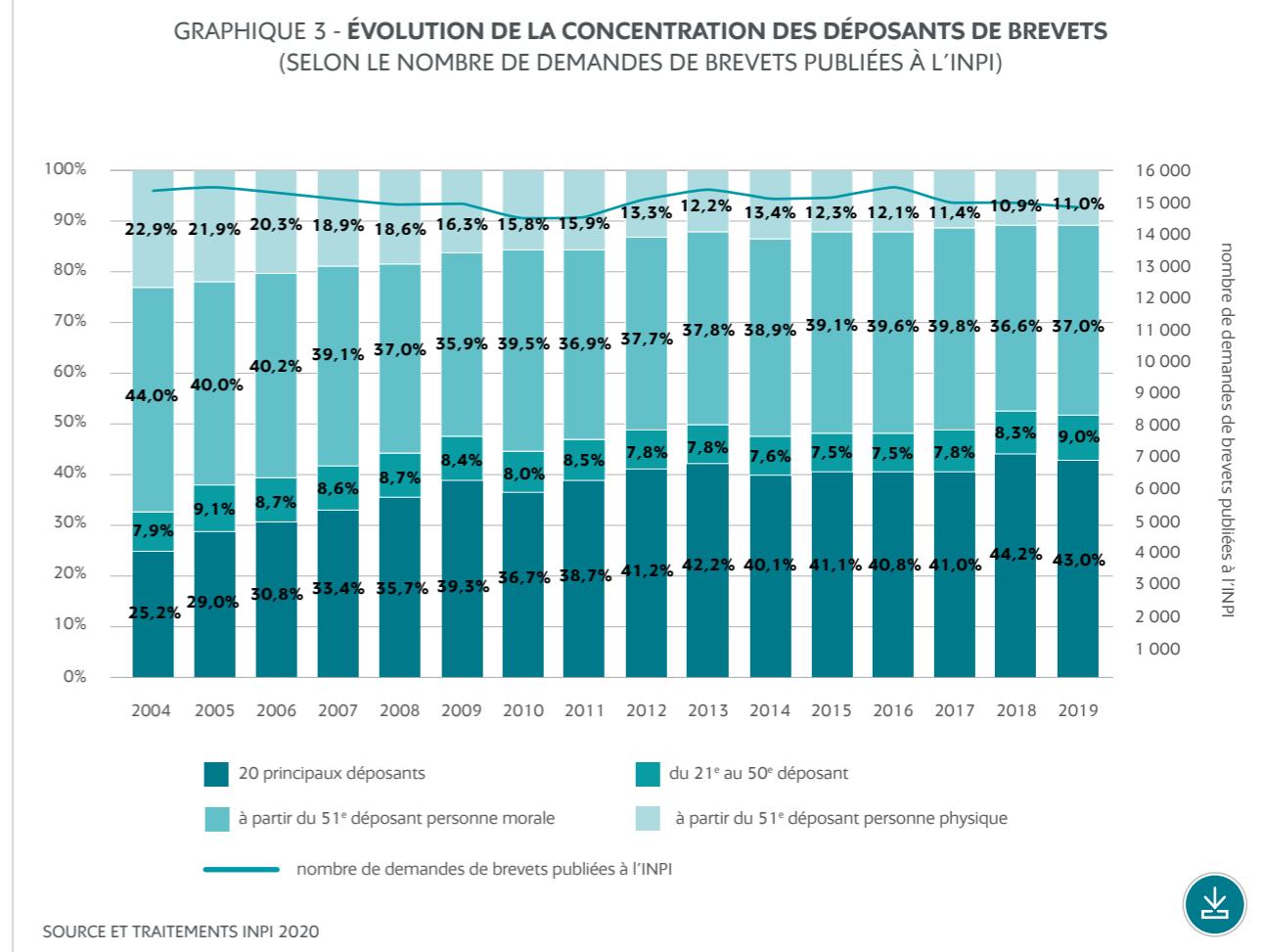
ETI

# ÉVOLUTIONS

## ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES 10 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI



## ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DE LA CONCENTRATION DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI



Depuis 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI des 50 premiers déposants de brevets représentent plus de 50 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées. Ils représentent 52,0 % des demandes publiées en 2019 alors qu'ils représentent 47,7 % des demandes publiées en 2009, il y a 10 ans et 33,1 % en 2004 (première année disponible).

Pour 2019, les 20 premiers déposants représentent 43,0 % des demandes de brevets publiées à l'INPI. Bien qu'en léger recul par rapport à 2018 où ils représentent 44,2 %, les 20 premiers déposants voient leur part de demandes de brevets publiées sur l'ensemble des demandes publiées à l'INPI augmenter sur une plus longue période (données de référence : 39,3 % en 2009 et 25,2 % en 2004).

En 2019, ce sont les déposants de la 21<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place qui augmentent leur part de demandes de brevets publiées sur l'ensemble des demandes publiées à l'INPI par rapport à 2018 : 9,0 % en 2019 alors que cette part est de 8,3 % en 2018 (données de référence : 8,4 % en 2009 et 7,9 % en 2004).

À compter de la 51<sup>e</sup> place, les personnes morales font également augmenter leur part de demandes de brevets publiées sur l'ensemble des demandes publiées à l'INPI par rapport à 2018 : 37,0 % en 2019 alors que cette part est de 36,6 % en 2018 (données de référence : 35,9 % en 2009 et 44,0 % en 2004).

52 %

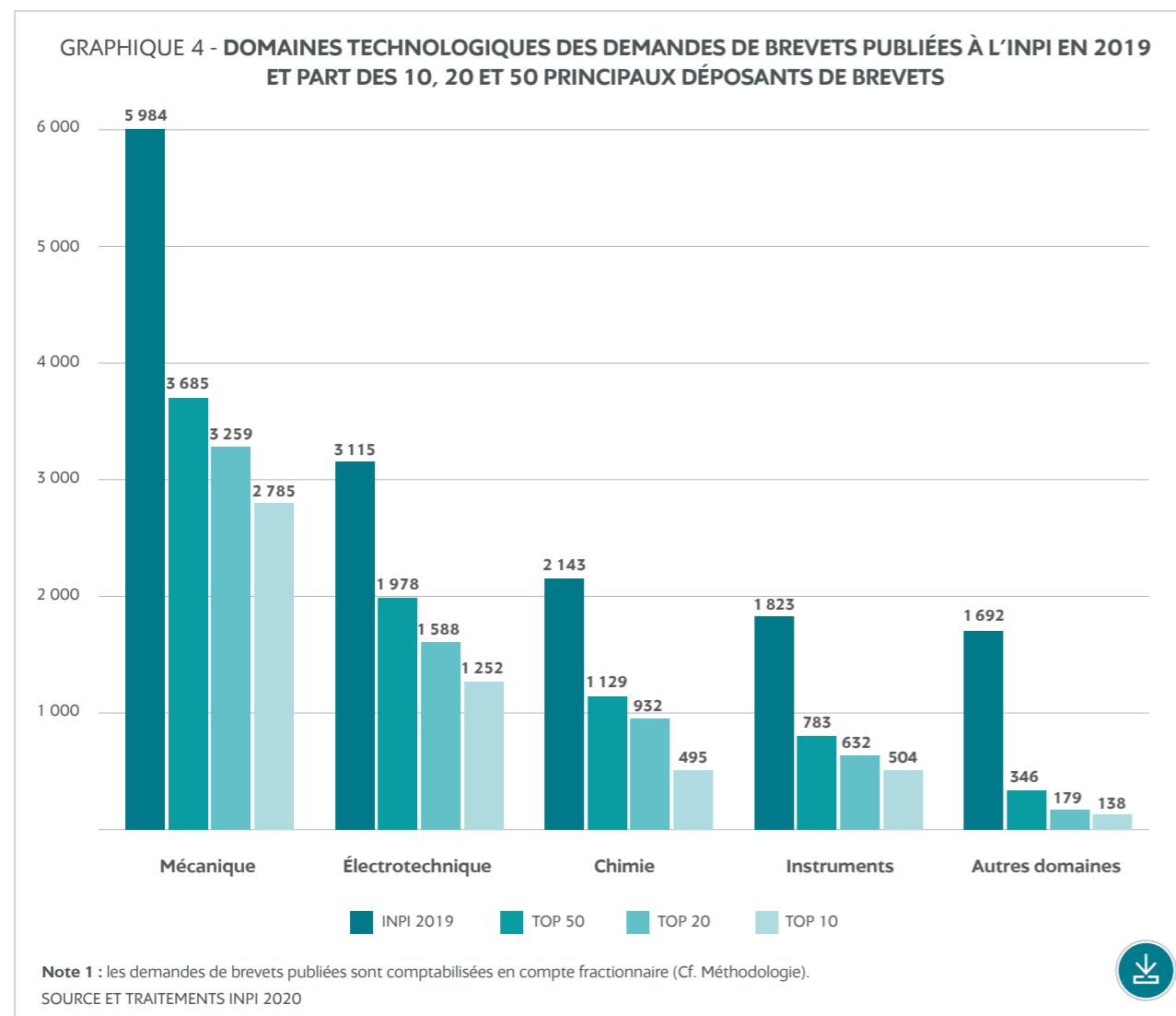
Part des 50 premiers déposants de brevets dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

# DOMAINES ET SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES

Chaque demande de brevet publiée est codée en fonction de la classification internationale des brevets (CIB) qui porte, non pas sur le secteur économique d'activité de l'entreprise, mais sur le domaine technologique d'application de l'invention. Les CIB sont regroupées en 5 domaines et 35 sous-domaines

technologiques qui sont adaptés à l'analyse statistique en termes de stratégies technologiques. Une demande de brevet peut appartenir à plusieurs sous-domaines, voire à plusieurs domaines technologiques, et est donc comptabilisée dans chacun d'eux<sup>12</sup>.

## DOMAINES TECHNOLOGIQUES DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS ET DU TOTAL FRANCE



<sup>12</sup> Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution où les contributions de chaque domaine technologique à chaque demande de brevet sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100% sur l'ensemble des demandes de brevets (Cf. Méthodologie).  
Attention : les chiffres sur les domaines et sous-domaines technologiques publiés en avril 2019 dans « Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2018 » reposent sur une logique de compte de présence et ne peuvent pas être comparés avec les chiffres du présent document publié en juin 2020.

**40,3 %**  
Part du domaine technologique « Mécanique » dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

**61,6 %**  
Part du TOP 50 dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 du domaine « Mécanique »

La « Chimie », les « Instruments » et les « Autres domaines » représentent respectivement 14,4 %, 12,3 % et 11,4 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 (respectivement, 15,0 %, 12,3 % et 11,3 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2018).

Dans les domaines technologiques « Chimie », « Instruments » et « Autres domaines », les 50 principaux déposants de brevets sont moins prépondérants qu'en « Mécanique » et en « Électrotechnique » : ils représentent respectivement pour chacun de ces domaines 52,7 %, 42,9 % et 20,4 % de l'ensemble des demandes publiées pour chacun de ces domaines. Les demandes publiées des 10 principaux déposants représentent respectivement pour chacun de ces domaines 23,1 %, 27,6 % et 8,2 % de l'ensemble des demandes publiées pour chacun de ces domaines.

En 2019, le domaine technologique majoritaire est la « Mécanique » avec 5 984 demandes de brevets publiées à l'INPI, soit 40,3 % de l'ensemble des demandes publiées. La prépondérance de ce domaine technologique est toujours aussi prégnante qu'en 2018 où les demandes publiées en « Mécanique » représentent 39,4 % de l'ensemble des demandes publiées avec 5 906 demandes publiées. La concentration des acteurs dans le domaine technologique « Mécanique » est importante : avec 2 785 demandes publiées, les demandes publiées des 10 premiers déposants représentent 46,5 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019 dans le domaine « Mécanique ». Les demandes des 50 principaux déposants atteignent même 61,6 % de l'ensemble des demandes publiées en 2019 dans le domaine « Mécanique », alors que la part des 50 premiers déposants représente 52,0 % des demandes publiées à l'INPI en 2019 tout domaine confondu.

Le domaine technologique « Électrotechnique » est concerné par un total de 3 115 demandes de brevets publiées, soit 21,0 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019. En 2018, les demandes publiées dans le domaine « Électrotechnique » représentent 21,4 % de l'ensemble des demandes publiées (3 203 demandes publiées en 2018). Les demandes de brevets publiées des 10 principaux déposants représentent 40,2 % de l'ensemble des demandes publiées en 2019 dans le domaine « Électrotechnique », les demandes des 50 principaux déposants atteignant 63,5 % de l'ensemble des demandes publiées dans ce domaine.

## SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES DES PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS ET DU TOTAL FRANCE

Les 35 sous-domaines technologiques des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et en 2018 et la part en 2019 des 10, 20 et 50 principaux déposants sont détaillés dans le tableau 1 de l'annexe.

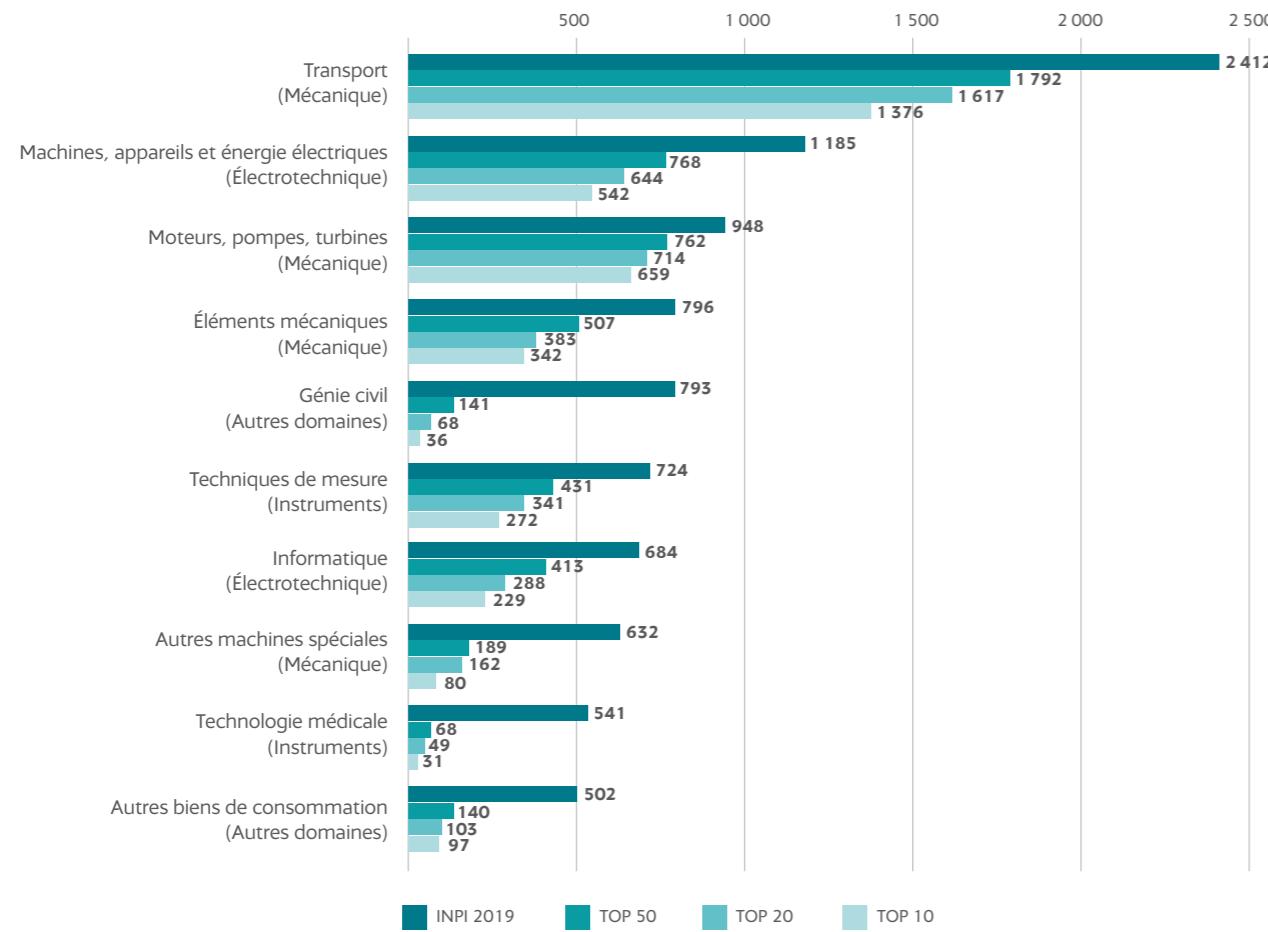
**16,3 %**

Part du sous-domaine technologique « Transport » dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

**154,6 %**

Progression du TOP 10 dans le sous-domaine technologique « Communication numérique » en nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

GRAPHIQUE 5 - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 ET PART DES 10, 20 ET 50 PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS : TOP 10 DES SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES



Note 1 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte fractionnaire (Cf. Méthodologie).  
SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020

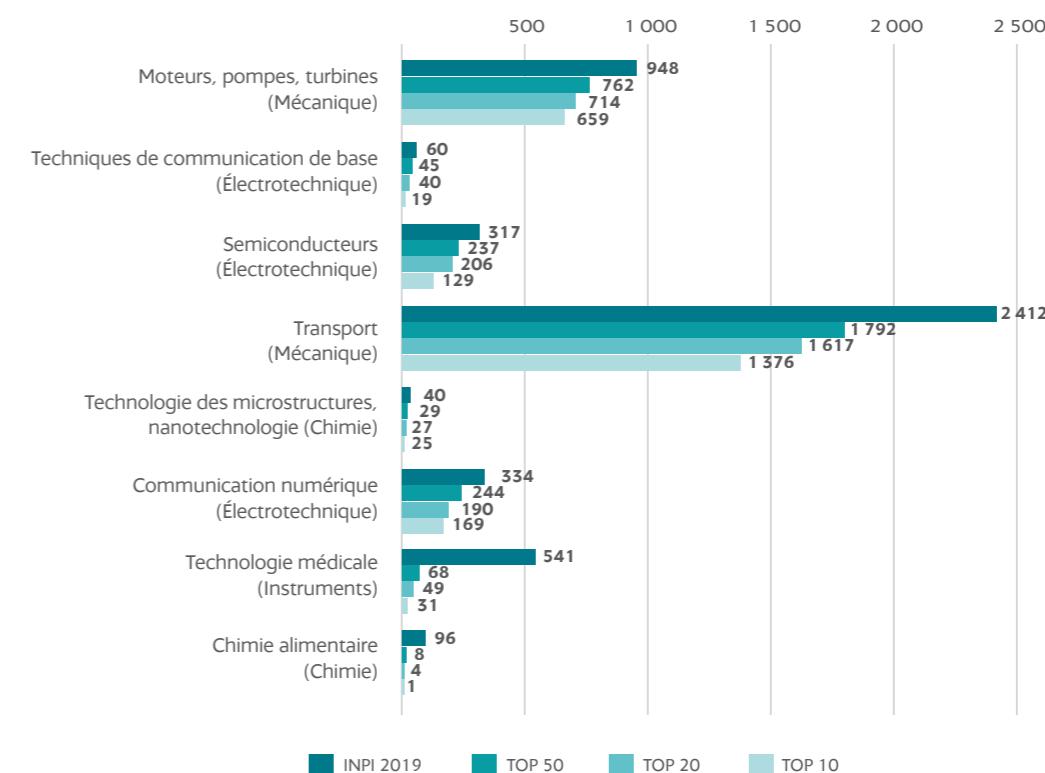


Le principal sous-domaine technologique des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 est « Transport » avec 2 412 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 qui recense 2 306 demandes publiées. Ce sous-domaine concerne à lui seul 16,3 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019. Les 50 principaux déposants sont à l'origine de 74,3 % de celles-ci (1 792 demandes publiées).

Les « Machines, appareils et énergie électriques » représentent 1 185 demandes publiées (1 261 en 2018), soit 8,0 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019, dont 64,8 % par les 50 principaux déposants (768 demandes publiées).

Les sous-domaines technologiques suivants comptent plus de 500 demandes de brevets à l'INPI en 2019 : « Moteurs, pompes, turbines », « Éléments mécaniques », « Génie civil », « Techniques de mesure », « Informatique », « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique », « Technologie médicale » et « Autres biens de consommation ».

GRAPHIQUE 6 - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 ET PART DES 10, 20 ET 50 PRINCIPAUX DÉPOSANTS DE BREVETS : CONCENTRATION ET DISPERSION



Note 1 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte fractionnaire (Cf. Méthodologie).  
SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



Les sous-domaines technologiques présentent des profils différents quant à la part des 50 principaux déposants.

La concentration des acteurs est particulièrement forte dans les sous-domaines technologiques « Moteurs, pompes, turbines », « Techniques de communication de base », « Semiconducteurs », « Transport », « Communication numérique », « Technologie des microstructures, nanotechnologie », où la part des 50 principaux déposants s'étend de 73,2 % à 80,4 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019.

La dispersion des acteurs est particulièrement forte dans les sous-domaines technologiques « Chimie alimentaire » et « Technologie médicale » où la part des 50 principaux déposants ne porte respectivement que sur 8,8 % et 12,6 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019.

La progression des 10 principaux déposants de brevets est remarquable dans les technologies du numérique. Dans le sous-domaine technologique « Communication numérique », les 10 principaux déposants progressent de 154,6 % passant de 67 à 169 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019.

Certains sous-domaines technologiques sont fortement représentés dans les demandes de brevets publiées lorsque l'on considère l'ensemble des demandes publiées. Il n'en est pas de même lorsque l'on considère les demandes publiées par les 10 principaux déposants.

Ainsi, en 2019, le sous-domaine « Génie civil » est à la 5<sup>e</sup> place selon le nombre de demandes de brevets publiées émanant de l'ensemble des déposants et à la 23<sup>e</sup> place selon le nombre de demandes publiées émanant des 10 principaux déposants.

À l'inverse, certains sous-domaines technologiques sont peu présents dans les demandes de brevets publiées lorsque l'on considère l'ensemble des demandes publiées. Il n'en est pas de même lorsque l'on considère les demandes publiées par les 10 principaux déposants.

Ainsi, en 2019, le sous-domaine « Optique » est à la 20<sup>e</sup> place selon le nombre de demandes de brevets publiées émanant de l'ensemble des déposants et à la 10<sup>e</sup> place selon le nombre de demandes publiées émanant des 10 principaux déposants.

### Sous-domaines technologiques des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et part des 10, 20 et 50 principaux déposants : quelques faits marquants

Les demandes de brevets publiées à l'INPI dans le sous-domaine technologique « Chimie macromoléculaire, polymères » ont baissé de 41,8 % en 2019 passant de 206 à 120 demandes publiées. Les 50 principaux déposants représentent 69,3 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019.

# PALMARÈS PAR CATÉGORIES DE DÉPOSANTS DE BREVETS



## GRANDES ENTREPRISES

TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS :  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019

RANG 2018	RANG 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019
2	1	GROUPE PSA <sup>1</sup>	1 183
1	2	GROUPE VALEO	1 034
3	3	SAFRAN	871
5	5	GROUPE RENAULT	426
8	7	AIRBUS	351
10	8	THALES	265
9	9	L'ORÉAL	263
20	10	FAURECIA	221
11	11	ORANGE	210
13	12	STMICROELECTRONICS	193

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

<sup>1</sup> Consolidé incluant FAURECIA

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



Les 10 principales grandes entreprises<sup>13</sup> déposantes de brevets à l'INPI en 2019 cumulent comme en 2018 plus de 5 000 demandes de brevets publiées avec cependant une baisse de 4 % (correspondant à 184 demandes de brevets publiées). Elles se situent entre le 1<sup>er</sup> et le 12<sup>e</sup> rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019.

Ces entreprises couvrent principalement des activités de l'automobile, de l'équipement automobile, de l'aéronautique, de l'aviation, mis à part deux acteurs : L'Oréal en cosmétique et STMicroelectronics en semi conducteur.

Ces principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI en 2019 sont identiques à celles de 2018 mis à part Michelin, qui sort de ce classement des 10 premières grandes entreprises déposantes de brevets, et Faurecia qui y rentre.

<sup>13</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

**1183**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par PSA

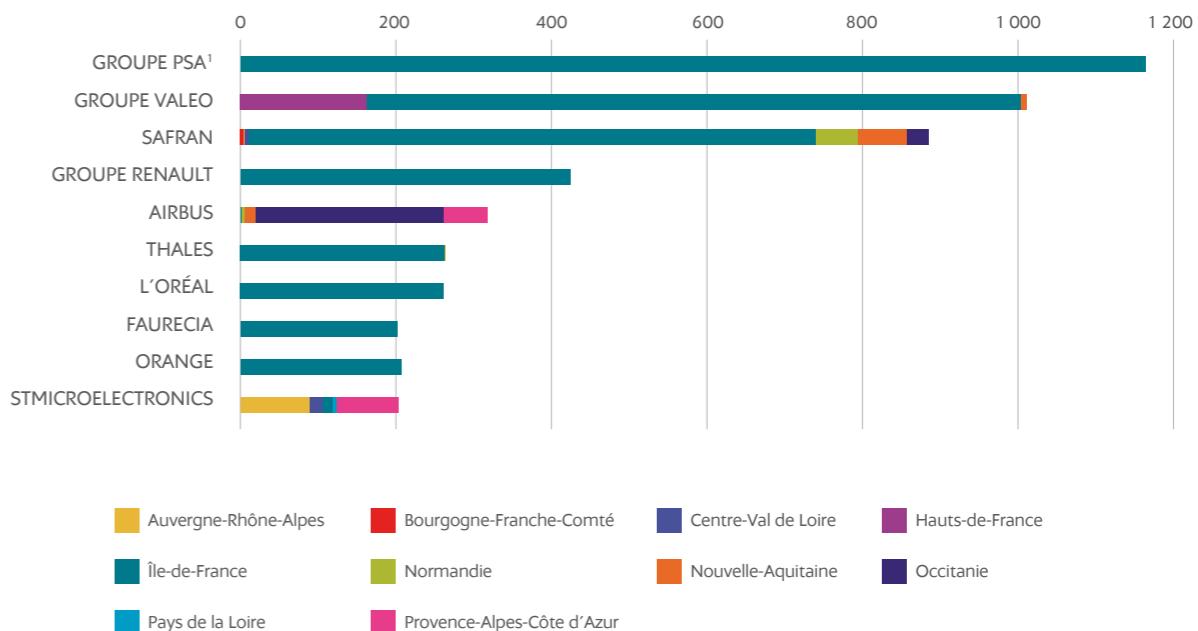
**1 034**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par VALEO

**871**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par SAFRAN

GRAPHIQUE 7 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES GRANDES ENTREPRISES DÉPOSANTES DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019



**Note 1 :** l'adresse prise en compte est celle des déposants.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

<sup>1</sup> Consolidé incluant FAURECIA

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



La région Île-de-France est la région où les principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI déposent au moins une demande de brevet publiée en 2019, et où certaines de ces grandes entreprises déposent exclusivement (comme Groupe PSA, Groupe Renault, L'Oréal, Faurecia et Orange).

Deux principales grandes entreprises déposantes de brevets à l'INPI se caractérisent par le fait qu'elles ne déposent pas essentiellement dans la région Île-de-France : Airbus, qui dépose principalement dans les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et STMicroelectronics dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Centre-Val de Loire.

**58** demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par GTT

**35** demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par SOITEC

**27** demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par TRÈVES PSI

**TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS :**  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
GROUPE SOITEC	35
TRÈVES PSI	27
NOVARES GROUP	25
POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE	24
TESCA	18
EXEL INDUSTRIES*	15
LATÉCOÈRE*	12
CETIM*	11
IXBLUE*	10
TDF*	10
URGO RECHERCHE INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT*	10

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



Les 10 premières ETI<sup>14</sup> déposantes de brevets à l'INPI en 2019 cumulent 255 demandes de brevets publiées en 2019 (185 demandes publiées en 2018).

Les trois premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2019 sont : Gaztransport et Technigaz (GTT) à la 31<sup>e</sup> place du palmarès national ; Groupe Soitec à la 39<sup>e</sup> place du palmarès national (46<sup>e</sup> place en 2018) et Trèves PSI à la 50<sup>e</sup> place du palmarès national (48<sup>e</sup> place en 2018).

Il y a une grande disparité entre les principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2019 allant de 10 à 58 demandes de brevets publiées en 2019.

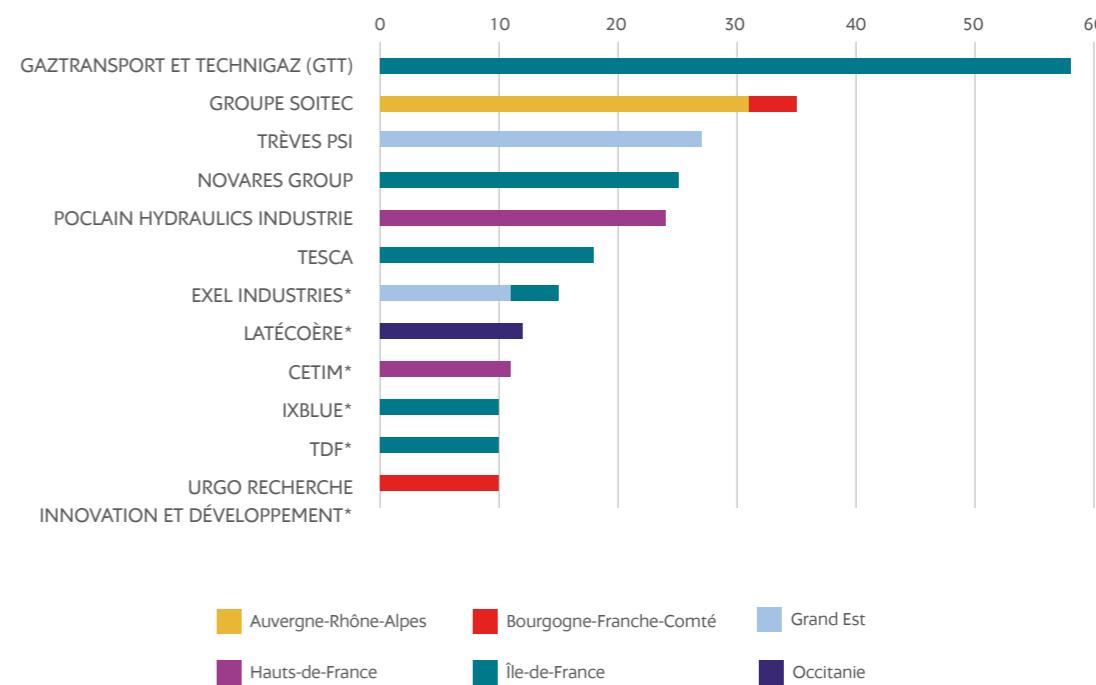
L'augmentation du nombre de demandes de brevets publiées en 2019 et la plus grande disparité entre les ETI s'expliquent essentiellement par l'entrée de l'ETI Gaztransport et Technigaz (GTT) qui intègre le classement des ETI à la 1<sup>re</sup> place et le palmarès national à la 31<sup>e</sup> place avec 58 demandes de

brevets publiées en 2019. Cette ETI, Gaztransport et Technigaz (GTT), est particulièrement présente dans le sous-domaine technologique « Éléments mécaniques » car elle comptabilise à elle seule 4,7 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 des personnes morales françaises dans ce sous-domaine.

Les 10 premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2019 couvrent des activités très larges, du transport gaz naturel liquéfié à l'équipement automobile, en passant par l'infrastructure de fibre optique et l'électronique.

Sur ces principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2019, cinq sont présentes en 2018.

**GRAPHIQUE 8 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ETI DÉPOSANTES DE BREVETS :**  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019



**Note 1 :** l'adresse prise en compte est celle des déposants.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



La région Île-de-France est la région la plus représentée avec six ETI qui ont au moins une adresse en Île-de-France ayant eu au moins une demande publiée. Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France hébergent chacune deux ETI de ce palmarès. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie accueillent chacune une ETI de ce palmarès.

Comme en 2018 à l'exception d'Exel Industries et du Groupe Soitec dont les dépôts de brevets à l'INPI proviennent de deux régions, les ETI de ce palmarès des principales ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2019 déposent des brevets dans une seule région.

<sup>14</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

**20**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par ALEDIA

**15**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par SUPERGRID INSTITUTE

**13**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par SYSNAV

**TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS :  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019**

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019
ALEDIA*	20
SUPERGRID INSTITUTE*	15
SYSNAV*	13
ADOCIA	11
FONDATION B-COM*	10
LADINVEST*	10
SEAIR*	9
FOGALE NANOTECH*	8
WHYLOT SAS*	8
4NRJ*	7
FONDATION MÉDITERRANÉE INFECTION*	7
ISORG*	7
OUTINORD SAINT AMAND*	7
SUPRATEC*	7

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020

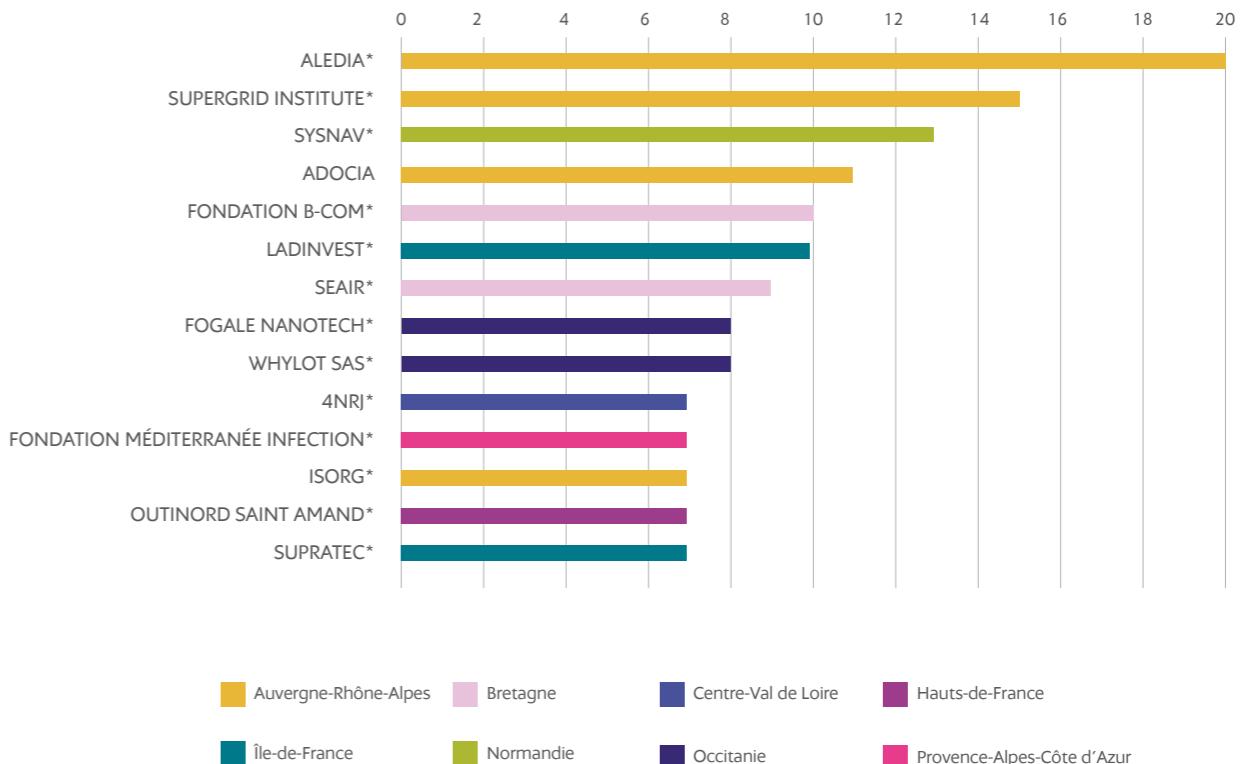


Les 10 premières PME<sup>15</sup> déposantes de brevets à l'INPI en 2019 cumulent 141 demandes de brevets publiées en 2019. Aucune PME n'est présente dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets à l'INPI en 2019. Avec 20 demandes publiées à l'INPI en 2019, la première PME, Aledia, compte 7 demandes publiées de moins que les 50<sup>e</sup> ex aequo du TOP 50 (Aptar et Trèves PSI avec 27 demandes publiées).

Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées, allant de la fabrication de LED aux activités en lien avec le transport, mais aussi aux activités de fabrication de produits de haute technologie (en biotechnologie, nanotechnologie, géolocalisation).

À l'exception de trois PME (Aledia, Supergrid Institute et Fogale Nanotech), ces principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2019 sont différentes de celles de 2018.

Il est à noter que ces PME ont été harmonisées (et non pas consolidées, Cf. Méthodologie), à l'exception d'Adocia.

**GRAPHIQUE 9 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES PME DÉPOSANTES DE BREVETS :  
DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019**


**Note 1 :** l'adresse prise en compte est celle des déposants.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la plus représentée car elle héberge quatre des PME de ce palmarès. Les régions Bretagne, Île-de-France et Occitanie en hébergent chacune deux. Les régions Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur hébergent chacune une PME de ce palmarès.

Les principales PME déposantes de brevets à l'INPI en 2019 déposent dans une seule région française.

<sup>15</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT - RESE

### TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019

RANG 2018	RANG 2019	NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	659
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	356
12	13	IFP ENERGIES NOUVELLES	190
33	25	EDF (GROUPE)	85
29	34	INSERM	45
31	35	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	41
36	38	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	36
36	39	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)	35
34	48	SORBONNE UNIVERSITÉ	29
42	49	NAVAL GROUP	28

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



Ces 10 premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat<sup>16</sup> déposants de brevets à l'INPI en 2019 cumulent comme en 2018 plus de 1 500 demandes de brevets publiées en 2019 avec une baisse de 5 % (correspondant à 84 demandes de brevets publiées). Elles se situent entre le 4<sup>e</sup> et le 49<sup>e</sup> rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019.

Trois des principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat déposants de brevets à l'INPI en 2019 spécialisés dans les domaines de recherche appliquée sur l'énergie se caractérisent par une hausse de leurs demandes de brevets publiées : CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), IFP Energies nouvelles et EDF (Groupe).

Les principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat déposants de brevets à l'INPI en 2019 sont identiques à 2018.

<sup>16</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

**659**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par le CEA

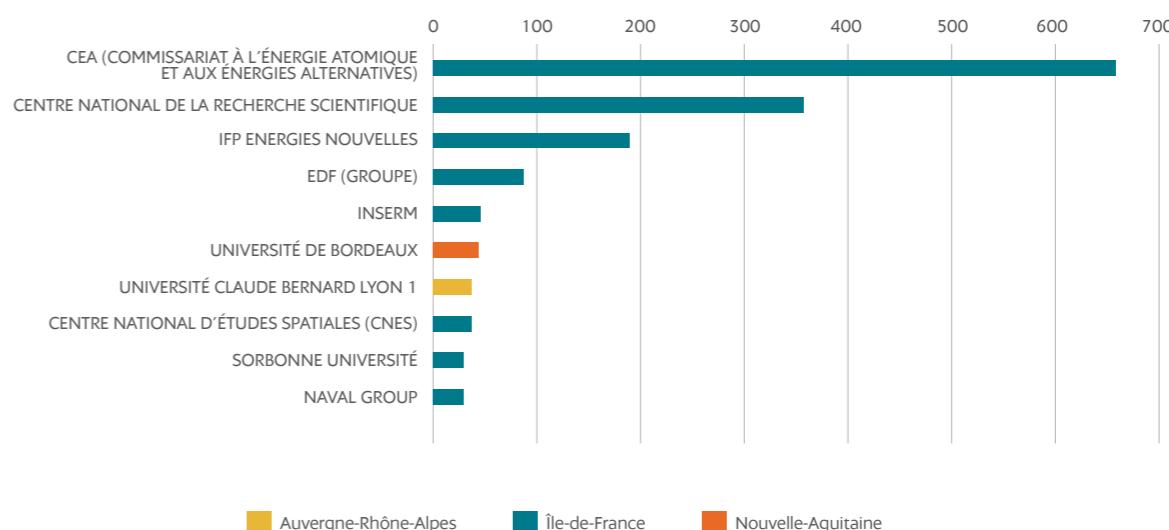
**356**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par le CNRS

**190**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 par IFP ENERGIES NOUVELLES

GRAPHIQUE 10 - RÉPARTITION RÉGIONALE DU TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019



**Note 1 :** l'adresse prise en compte est celle des déposants.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



La région Île-de-France est la région où les principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat déposants de brevets à l'INPI en 2019 déposent majoritairement. Ces établissements de recherche privilégient le dépôt par l'administration centrale souvent localisée en Île-de-France. Les universités effectuent leur dépôt exclusivement régionalement : l'université de Bordeaux en région Nouvelle-Aquitaine, l'université Claude Bernard Lyon 1 en région Auvergne-Rhône-Alpes et Sorbonne Université en Île-de-France.

## Collaboration recherche/industrie : analyse des co-dépôts de demandes de brevets des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE)

En 2019, près d'une demande de brevet sur dix est un co-dépôt de demande de brevet par plusieurs déposants. Parmi ces co-dépôts de demandes de brevets, deux demandes sur cinq proviennent d'établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissements de l'État, dont sept demandes de brevets sur dix sont issues d'une collaboration recherche/industrie<sup>17</sup>.

En 2019, les principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets à l'INPI qui ont co-déposé des demandes de brevets avec des entreprises sont : le Centre national de la recherche scientifique avec 158 demandes de brevets, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) avec 67 demandes de brevets, IFP Energies nouvelles et l'université de Bordeaux avec respectivement 27 et 18 demandes de brevets issues de collaboration recherche/industrie.

IFP Energies nouvelles, l'Institut national de la recherche agronomique - INRA, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et le Centre national d'études spatiales (CNES) se caractérisent par le fait qu'une part importante de leurs co-dépôts est issue d'une collaboration recherche/industrie respectivement à : 90,0 %, 88,2 %, 68,4 % et 64,0 %. Au sein des universités, l'université de Rennes co-dépose plus de la moitié de ses demandes de brevets publiées en 2019 avec des entreprises (64,7 %).

**TOP 10 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ENTREPRISES : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019**

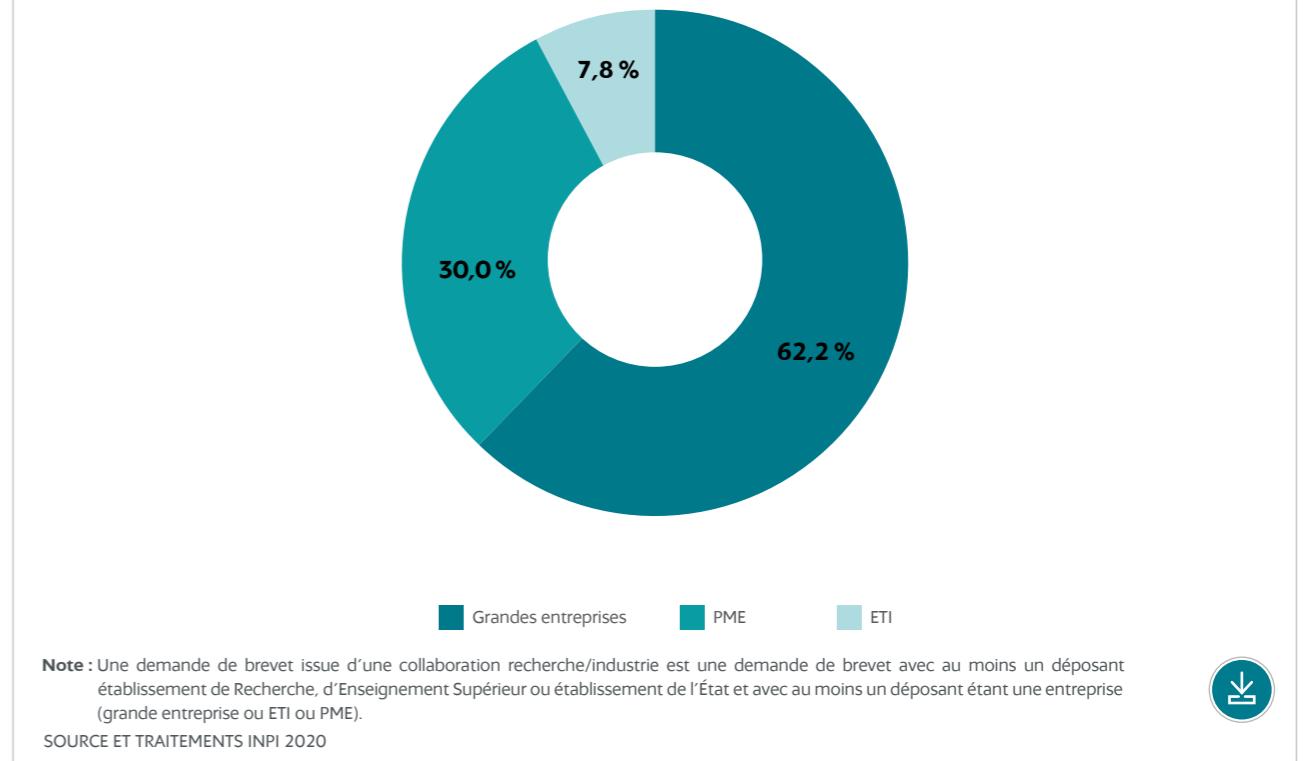
NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 ISSUES D'UNE COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE	% DE DEMANDES PUBLIÉES ISSUES D'UNE COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE SUR L'ENSEMBLE DES CO-DÉPÔTS DE CHAQUE DÉPOSANT
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	158	47,0 %
CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	67	68,4 %
IFP ENERGIES NOUVELLES	27	90,0 %
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	18	43,9 %
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	17	47,2 %
CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)	16	64,0 %
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE - INRA	15	88,2 %
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	12	50,0 %
UNIVERSITÉ DE RENNES 1	11	64,7 %
SORBONNE UNIVERSITÉ	11	37,9 %

**Note :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État et avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



**GRAPHIQUE 11 - RÉPARTITION DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 AYANT ÉTÉ CO-DÉPOSÉES PAR LES 10 PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT DÉPOSANTS DE BREVETS AVEC DES ENTREPRISES**



Sur l'ensemble des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt par les 10 principaux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets avec des entreprises, 62,2 % le sont avec des grandes entreprises, 30,0 % avec des PME et 7,8 % avec des ETI.

<sup>17</sup> Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État et avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

**TOP 10 DES PERSONNES MORALES DÉPOSANTES DE BREVETS EN CO-DÉPÔT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT :**  
**DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019**

NOM DU DÉPOSANT	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 ISSUES D'UNE COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE	% DE DEMANDES PUBLIÉES ISSUES D'UNE COLLABORATION RECHERCHE/INDUSTRIE SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES DE BREVETS DE CHAQUE DÉPOSANT
SAFRAN	42	4,8 %
THALES	32	12,1 %
GROUPE PSA <sup>1</sup>	17	1,4 %
TOTAL	16	19,5 %
GROUPE ARKEMA	14	8,1 %
SUPERGRID INSTITUTE*	10	66,7 %
FONDATION MÉDITERRANÉE INFECTION*	7	100,0 %
ROQUETTE FRÈRES	7	20,0 %
MAVEL S.R.L*	6	100,0 %
AIRBUS	6	1,7 %

**Note :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'Etat et avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

<sup>1</sup> Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, les 10 principales entreprises qui ont co-déposé des demandes de brevets avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat sont essentiellement de grandes entreprises : Safran arrive en premier avec 42 demandes de brevets réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie avec principalement le CNRS, le CEA, le CNES et l'université de Bordeaux.

Thales est en deuxième position avec 32 demandes de brevets réalisées en co-dépôt suite à une collaboration avec principalement le CNRS, le CEA, le CNES et l'université de Rennes. Il est à noter également que ces 32 demandes de brevets représentent 12,1 % des demandes de brevets publiées en 2019 à l'INPI émanant de Thales.

Puis arrivent Groupe PSA, Total et Groupe Arkema avec respectivement 17, 16 et 14 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration

recherche/industrie. Parmi les personnes morales ayant un nombre important de demandes publiées issues d'une collaboration recherche/industrie, Total et Thales se caractérisent par un taux élevé de co-dépôts suite à une collaboration recherche/industrie (respectivement 19,5 % et 12,1 %).

Deux PME apparaissent dans ce classement : Supergrid Institute et Fondation méditerranée infection qui ont respectivement 10 et 7 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie. Supergrid Institute collabore principalement avec le CNRS en termes de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt. Fondation méditerranée infection collabore principalement avec l'université de Marseille, le CNRS et l'INSERM en termes de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt.



02

---

**PALMARÈS**  
PAR RÉGION

---

**FRANCE PAR RÉGION**

---

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

---

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**

---

**BRETAGNE**

---

**CENTRE-VAL DE LOIRE**

---

**GRAND EST**

---

**HAUTS-DE-FRANCE**

---

**ÎLE-DE-FRANCE**

---

**NORMANDIE**

---

**NOUVELLE-AQUITAINE**

---

**OCCITANIE**

---

**PAYS DE LA LOIRE**

---

**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

---



# FRANCE PAR RÉGION

En 2019, 14 844 demandes de brevets ont été publiées en France à l'INPI.

Parmi ces 14 844 demandes, 13 072, soit 88,1 %, proviennent de déposants français (ayant une adresse en France),

- dont 11 742 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019, soit 89,8 % des demandes de brevets des déposants français.

**14 844**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

**88,1 %**

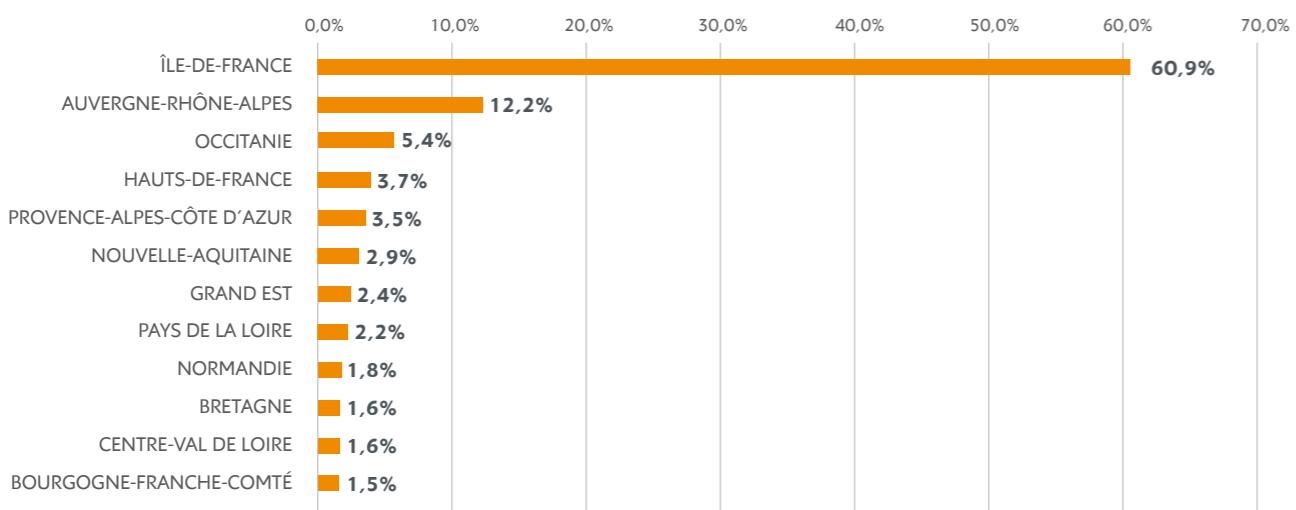
des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de déposants français

En 2019, sur les 11 742 demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises, 7 156 demandes publiées, soit 60,9 %, proviennent de personnes morales françaises ayant une adresse dans la région Île-de-France. Cette concentration sur l'Île-de-France<sup>18</sup> s'explique par le poids économique et par la présence de nombreux sièges sociaux et administrations centrales dans cette région.

Les territoires qui détiennent ensuite la part la plus élevée de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 proviennent de personnes morales françaises et selon l'adresse de résidence des déposants sont les régions Auvergne-Rhône-Alpes (12,2 %) et Occitanie (5,4 %). Puis arrivent ensuite les régions Hauts-de-France (3,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (3,5 %), Nouvelle-Aquitaine (2,9 %), Grand Est (2,4 %) et Pays de la Loire (2,2 %). La concentration des demandes publiées pour des déposants ayant une adresse dans ces régions est expliquée par leur poids économique et par leur rôle dans la dynamique de R&D et d'innovation<sup>19</sup>.

Dans la suite de ce document, des TOP de déposants de brevets par région sont présentés. Ils vont du TOP 8 au TOP 20 en fonction de leur pertinence quant aux nombres de demandes de brevets publiées. Ils sont basés sur l'adresse du déposant. Cette réalité administrative peut sous-estimer ou surestimer la présence d'acteurs sur certains territoires. Cependant, ces TOP régionaux reflètent une partie des stratégies de propriété industrielle des déposants de brevets.

GRAPHIQUE 12 - PART DES RÉGIONS DANS LES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019  
ÉMANANT DES PERSONNES MORALES FRANÇAISES



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les pourcentages sont calculés sur les valeurs fractionnaires (Cf. Méthodologie).

Note de lecture : 60,9 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises proviennent de personnes morales françaises localisées dans la région Île-de-France.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



<sup>18</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>19</sup> L'effort de recherche dans les Régions et la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans les Régions a fait l'objet de la publication INSEE Première N°1559 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287833>.



## AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

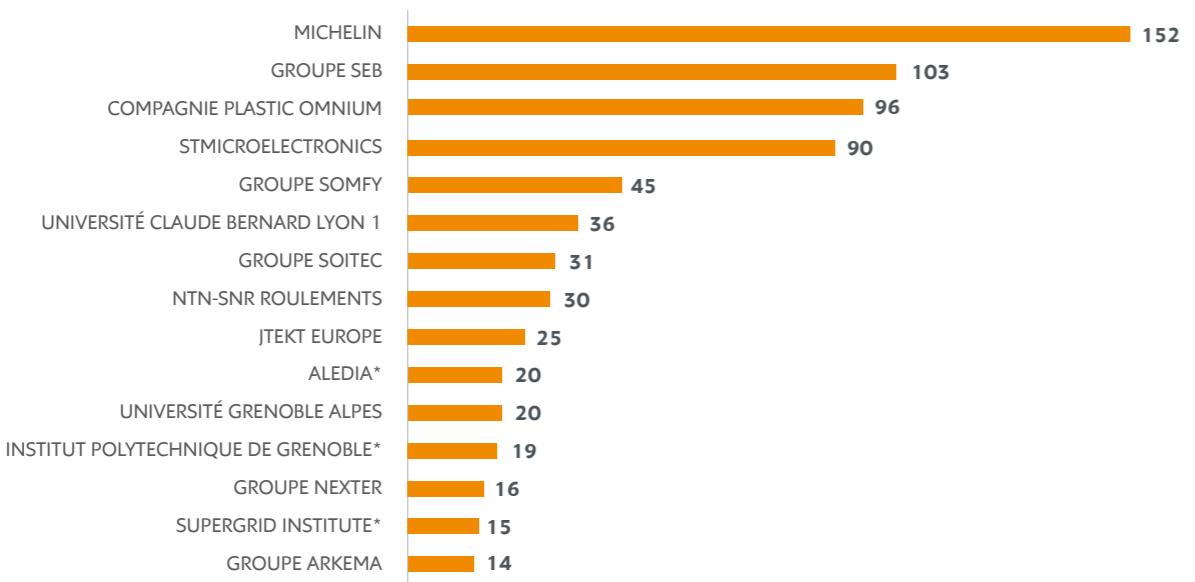
**1 626**

-demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes

**12,2 %**

Part de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES**  
(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 1 626 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Auvergne-Rhône-Alpes,

- dont 1 432 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 12,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>20</sup> (ayant une adresse en France).

Les huit premiers déposants à l'INPI en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes sont des déposants présents dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>21</sup> sont présents puisque trois d'entre eux sont dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes : l'université Claude Bernard Lyon 1, l'université Grenoble Alpes et l'institut polytechnique de Grenoble.

Une ETI<sup>22</sup> : le Groupe Soitec, acteur des matériaux semi-conducteurs ainsi que deux PME<sup>23</sup> : Aledia qui développe des technologies d'affichage par LED et Supergrid Institute, un centre de recherche et d'innovation intervenant dans la mise en œuvre du courant continu haute ou moyenne tension, figurent dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2019 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Groupe Soitec figure également dans le palmarès des principales ETI sur l'ensemble du territoire national, tandis qu'Aledia et Supergrid Institute sont dans le palmarès des principales PME sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

- « Transport » : 173 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (165 demandes publiées) ;
- « Génie civil » : 104 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (85 demandes publiées) ;
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 88 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (112 demandes publiées) ;
- « Mobilier, jeux » : 86 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (107 demandes publiées) ;
- « Semiconducteurs » : 86 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (76 demandes publiées) et
- « Machines, appareils et énergie électriques » : 83 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (75 demandes publiées).

La région Auvergne-Rhône-Alpes représente :

- dans le sous-domaine technologique « Mobilier, jeux », 43,6 %
- dans le sous-domaine technologique « Machines à fabriquer du papier et des textiles », 33,7 % et
- dans le sous-domaine technologique « Semiconducteurs », 29,4 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Auvergne-Rhône-Alpes représentent 12,2 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>20</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>21</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>22</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>23</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



# BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

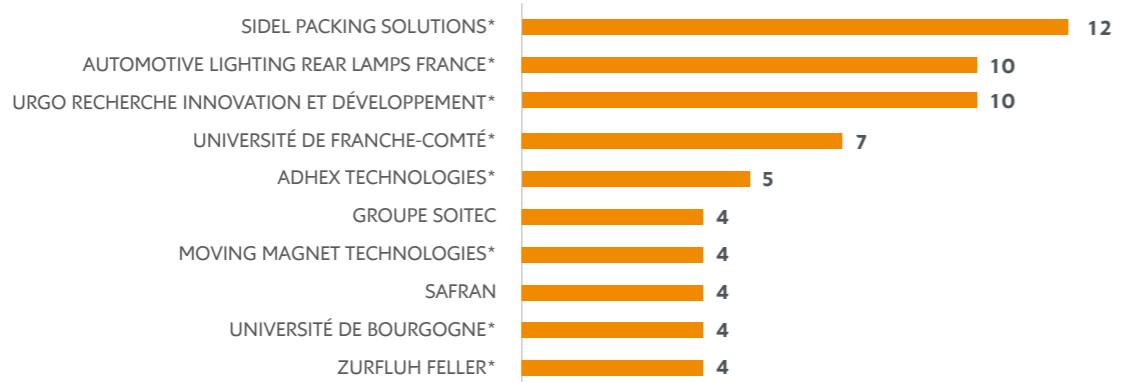
**209**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté

**1,5 %**

Part de la région Bourgogne-Franche-Comté dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 209 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bourgogne-Franche-Comté,

- dont 175 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Bourgogne-Franche-Comté, soit 1,5 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>24</sup> (ayant une adresse en France).

Parmi le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Bourgogne-Franche-Comté, seuls le Groupe Soitec, une ETI<sup>25</sup>, acteur des matériaux semi-conducteurs et Safran figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>26</sup> sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Bourgogne-Franche-Comté par l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

Deux ETI : Urgo Recherche Innovation et Développement, qui se positionne sur les maux du quotidien et la cicatrisation et le Groupe Soitec ainsi que deux PME<sup>27</sup> : Adhex Technologies (dans le domaine des adhésifs et des polymères sur les marchés internationaux de l'automobile, de la santé, de l'électricité et électronique) et Moving Magnet Technologies (leader mondial dans la conception de solutions électromagnétiques appliquées à la mécatronique pour les mobilités) figurent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Bourgogne-Franche-Comté.

Urgo Recherche Innovation et Développement figure également dans le palmarès des principales ETI sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Bourgogne-Franche-Comté sont les suivants :

- « Manutention » : 25 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (29 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électrique » : 17 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (16 demandes publiées) ;
- « Génie civil » : 15 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (14 demandes publiées) ;
- « Transport » : 15 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (11 demandes publiées) et
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 13 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (10 demandes publiées) .

La région Bourgogne-Franche-Comté représente :

- dans le sous-domaine technologique « Manutention », 7,6 % ;
- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 3,4 % et
- dans le sous-domaine technologique « Mobilier, jeux », 3,2 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Bourgogne-Franche-Comté représente 1,5 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>24</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>25</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>26</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>27</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## BRETAGNE

**244**

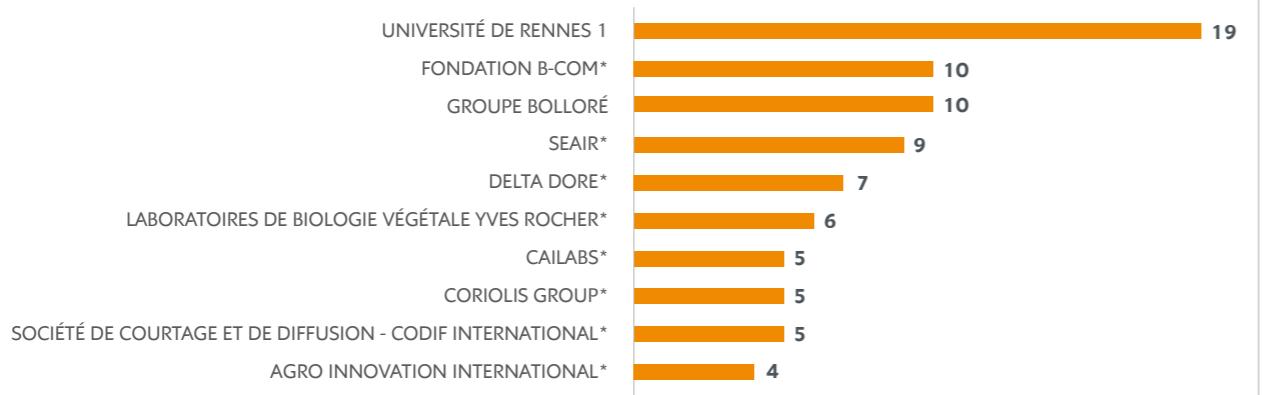
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Bretagne

**1,6 %**

Part de la région Bretagne dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### BRETAGNE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 244 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Bretagne,

- dont 190 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Bretagne, soit 1,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>28</sup> (ayant une adresse en France).

Parmi le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en Bretagne, aucun ne figure également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

À la première place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Bretagne, l'université de Rennes 1 est l'unique établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissement de l'État<sup>29</sup> de ce TOP.

Deux grandes entreprises<sup>30</sup> : le Groupe Bolloré et les Laboratoires de biologie végétale Yves Rocher figurent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Bretagne.

Deux ETI figurent dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Bretagne : Delta Dore spécialisé en domotique et Agro innovation international en alimentation animale.

La Fondation B-COM, l'institut de recherche technologique pour le numérique à la seconde place et Seair qui développe des bateaux volants et semi-rigides à la 4<sup>e</sup> place du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en Bretagne font également partie du palmarès des principales PME<sup>31</sup> sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Bretagne sont les suivants :

- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 22 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (15 demandes publiées) ;
- « Transport » : 19 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (13 demandes publiées) ;
- « Génie civil » : 12 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (15 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électriques » : 12 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (13 demandes publiées) et
- « Technologie médicale » : 12 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (12 demandes publiées).

La région Bretagne représente :

- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 7,2 %
- dans le sous-domaine technologique « Analyse de matériels biologiques », 5,2 % et
- dans le sous-domaine technologique « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique », 4,6 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Bretagne représente 1,6 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>28</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en île-de-France.

<sup>29</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>30</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>31</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## CENTRE-VAL DE LOIRE

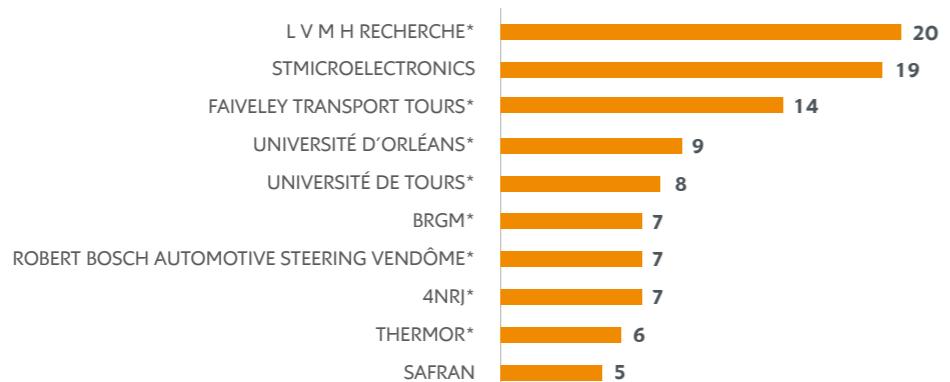
**213**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire

**1,6 %**

Part de la région Centre-Val de Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

**CENTRE-VAL DE LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES**  
(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



**Note 1 :** l'adresse prise en compte est celle des déposants.

**Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 213 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Centre-Val de Loire,

- dont 186 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Centre-Val de Loire, soit 1,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>32</sup> (ayant une adresse en France).

Parmi le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Centre-Val de Loire, seules les grandes entreprises<sup>33</sup> STMicroelectronics et Safran figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>34</sup> sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Centre-Val de Loire par l'université d'Orléans, l'université de Tours et le BRGM.

Une ETI<sup>35</sup> : Thermor, fabricant de radiateurs électriques et connectés ainsi qu'une PME<sup>36</sup> : 4NRJ, qui conçoit des outils spécifiques pour la maintenance des caténaires, signalisation et voie ferrée, figurent dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Centre-Val de Loire.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Centre-Val de Loire sont les suivants :

- « Transport » : 33 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (24 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électrique » : 25 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (15 demandes publiées) et
- « Génie civil » : 19 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (13 demandes publiées).

La région Centre-Val de Loire représente :

- dans le sous-domaine technologique « Produits pharmaceutiques », 4,9 %
- dans le sous-domaine technologique « Chimie organique fine », 4,2 % et
- dans le sous-domaine technologique « Génie civil », 3,8 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Centre-Val de Loire représentent 1,6 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>32</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>33</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>34</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>35</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>36</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## GRAND EST

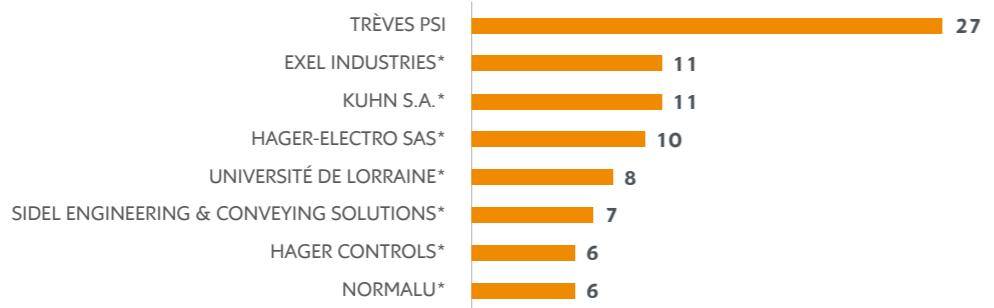
**364**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Grand Est

**2,4 %**

Part de la région Grand Est dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### GRAND EST : TOP 8 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 364 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Grand Est,

- dont 276 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Grand Est, soit 2,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>37</sup> (ayant une adresse en France).

Parmi le TOP 8 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Grand Est, seul Trèves PSI figure également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national. Cette ETI se trouve à la première place du TOP 8 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Grand Est.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>38</sup> sont représentés dans le TOP 8 des déposants à l'INPI en 2019 en région Grand Est par l'université de Lorraine.

Deux ETI<sup>39</sup> du TOP 8 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Grand Est : Trèves PSI, équipementier automobile mettant en œuvre thermocompression, thermoformage, moussage et assemblage et Exel Industries, acteur de la pulvérisation, se trouvent également dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national.

Une PME<sup>40</sup> est présente dans le TOP 8 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Grand Est : Normalu, leader mondial du plafond tendu.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Grand Est sont les suivants :

- « Génie civil » : 33 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (54 demandes publiées) ;
- « Transport » : 33 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (37 demandes publiées) ;
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 30 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (32 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électriques » : 25 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (29 demandes publiées) et
- « Manutention » : 25 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (18 demandes publiées).

La région Grand Est représente :

- dans le sous-domaine technologique « Machines à fabriquer du papier et des textiles », 8,2 %
- dans le sous-domaine technologique « Manutention », 7,6 % et
- dans le sous-domaine technologique « Génie civil », 6,5 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Grand Est représentent 2,4 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>37</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>38</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>39</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>40</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



# HAUTS- DE-FRANCE

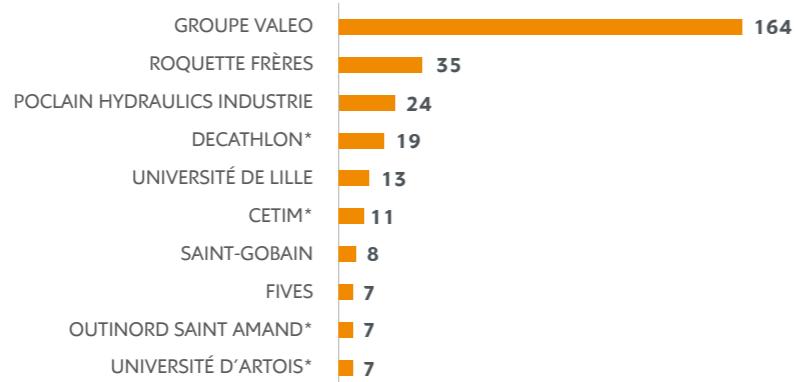
**503**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France

**3,7 %**

Part de la région Hauts-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

## HAUTS-DE-FRANCE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 503 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Hauts-de-France,

- dont 440 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Hauts-de-France, soit 3,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>41</sup> (ayant une adresse en France).

Parmi le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Hauts-de-France, seuls les grandes entreprises<sup>42</sup> Groupe Valeo et Roquette Frères figurent également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat<sup>43</sup> sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Hauts-de-France par l'université de Lille et l'université d'Artois.

Deux ETI<sup>44</sup> sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Hauts-de-France : Poclain Hydraulics, spécialiste de la transmission hydrostatique et le CETIM, le centre technique des industries mécaniques. Poclain Hydraulics figure également dans le palmarès des principales ETI déposantes de brevets sur l'ensemble du territoire national.

Une PME<sup>45</sup> est présente dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Hauts-de-France : Outinord Saint Amand, qui est spécialisée dans les procédés de coffrage.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Hauts-de-France sont les suivants :

- « Éléments mécaniques » : 152 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (167 demandes publiées) ;
- « Transport » : 48 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (30 demandes publiées) ;
- « Génie civil » : 29 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (30 demandes publiées) et
- « Mobilier, jeux » : 26 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (14 demandes publiées).

La région Hauts-de-France représente :

- dans le sous-domaine technologique « Éléments mécaniques », 23,1 %
- dans le sous-domaine technologique « Mobilier, jeux », 13,4 % et
- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 12,6 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Hauts-de-France représentent 3,7 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>41</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>42</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>43</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>44</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>45</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## ÎLE-DE-FRANCE

**7 510**

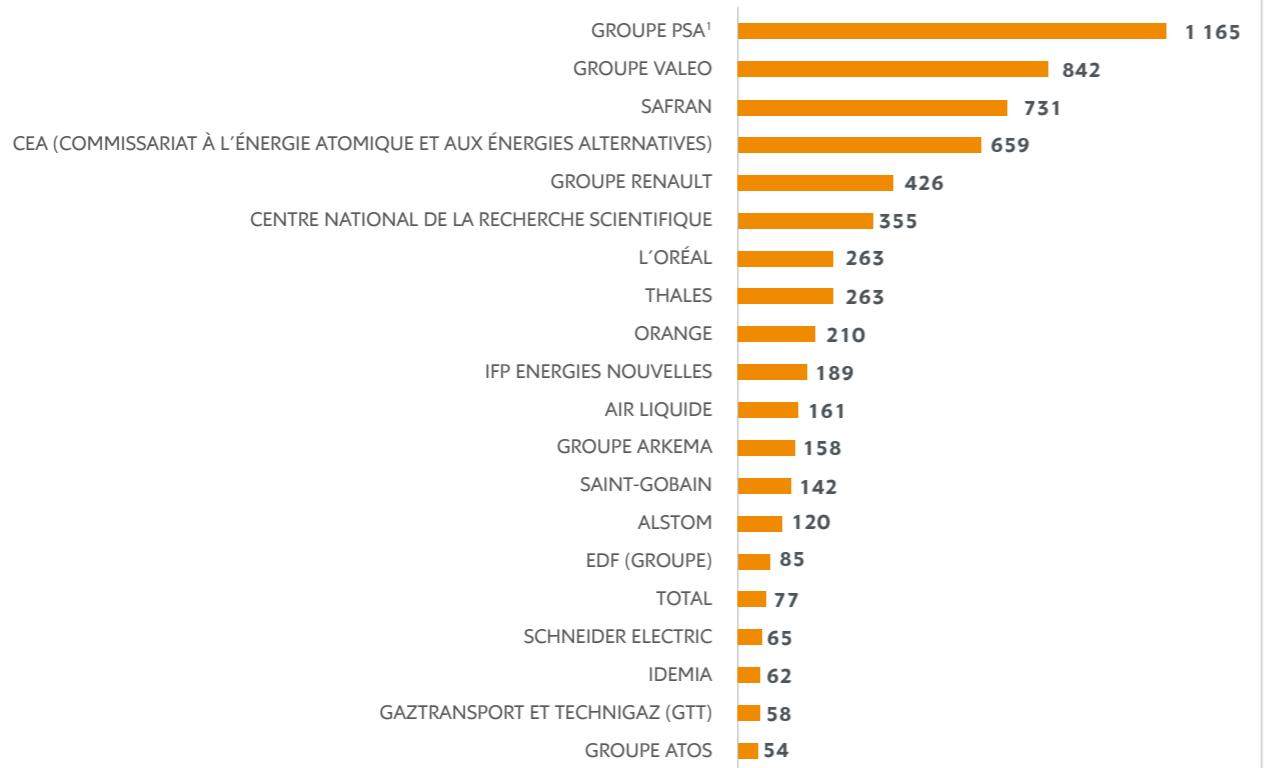
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France

**60,9 %**

Part de la région Île-de-France dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### ÎLE-DE-FRANCE : TOP 20 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

<sup>1</sup> Consolidé incluant FAURECIA.

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 7 510 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Île-de-France,

- dont 7 156 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Île-de-France, soit 60,9 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>46</sup> (ayant une adresse en France).

Le palmarès des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Île-de-France est très proche de celui sur l'ensemble de la France. En effet les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 issues de déposants personnes morales de la région Île-de-France représentent 60,9 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées des personnes morales françaises.

En 2019, l'ETI<sup>47</sup> Gaztransport et Technigaz (GTT) qui entre dans le palmarès national à la 31<sup>e</sup> place est une entreprise localisée en région Île-de-France avec un total de 58 demandes de brevets publiées dont la majorité dans le sous-domaine technologique « Éléments mécaniques » puis dans le sous-domaine technologique « Transport ».

Gaztransport et Technigaz (GTT) représente 9,1 % des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises d'Île-de-France dans le sous-domaine technologique « Éléments mécaniques ». Avec 48 demandes de brevets en « Éléments mécaniques », Gaztransport et Technigaz (GTT) est à la cinquième place dans le classement des déposants d'Île-de-France dans ce sous-domaine technologique après Groupe PSA (104 demandes), Safran (79 demandes), Groupe Renault (58 demandes) et Valeo (49 demandes).

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Île-de-France sont les suivants :

- « Transport » : 1 357 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (1 358 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électrique » : 693 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (766 demandes publiées) ;
- « Moteurs, pompes, turbines » : 671 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (595 demandes publiées) ;
- « Informatique » : 418 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (399 demandes publiées) ;
- « Techniques de mesure » : 398 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (408 demandes publiées) et
- « Éléments mécaniques » : 345 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (378 demandes publiées).

La région Île-de-France représente :

- dans le sous-domaine technologique « Moteurs, pompes, turbines », 83,8 %
- dans le sous-domaine technologique « Communication numérique », 82,8 % et
- dans le sous-domaine technologique « Technologie des microstructures, nanotechnologie », 78,6 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Île-de-France représente 60,9 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>46</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>47</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.



## NORMANDIE

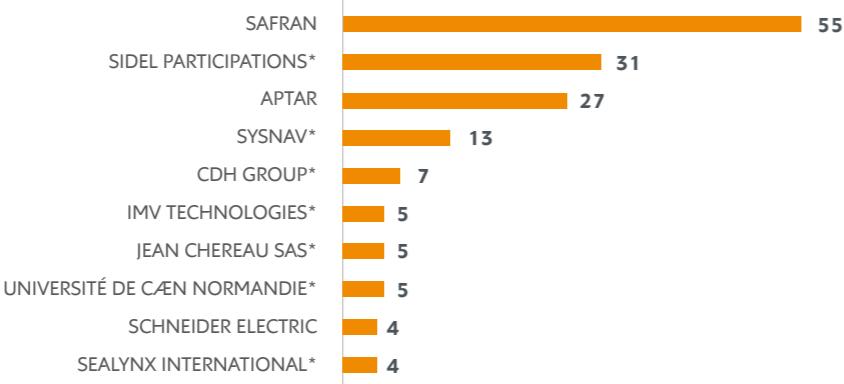
**246**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Normandie

**1,8 %**

Part de la région Normandie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### NORMANDIE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 246 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Normandie,

- dont 210 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Normandie, soit 1,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>48</sup> (ayant une adresse en France).

Les trois premières places du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Normandie, sont occupées par des grandes entreprises<sup>49</sup> présentes également dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national : Safran, Sidel Participations et Aptar.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>50</sup> sont représentés dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Normandie par l'université de Cæn Normandie.

Deux ETI<sup>51</sup> sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Normandie : Jean Chereau SAS, spécialiste de la carrosserie frigorifique et Sealynx International, équipementier automobile spécialisé dans l'étanchéité.

Sysnav, navigation et géolocalisation sans GPS, à la 4<sup>e</sup> place est la seule PME<sup>52</sup> du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Normandie.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Normandie sont les suivants :

- « Manutention » : 30 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (27 demandes publiées) ;
- « Transport » : 27 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (16 demandes publiées) ;
- « Moteurs, pompes, turbines » : 22 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (8 demandes publiées) et
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 20 demandes de brevets, en baisse par rapport à 2018 (40 demandes publiées).

La région Normandie représente :

- dans le sous-domaine technologique « Manutention », 8,9 %
- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 4,7 %
- dans le sous-domaine technologique « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique », 4,3 % et
- dans le sous-domaine technologique « Technologie médicale », 4,2 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Normandie représentent 1,8 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>48</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Ile-de-France.

<sup>49</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>50</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>51</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>52</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## NOUVELLE-AQUITAINE

**448**

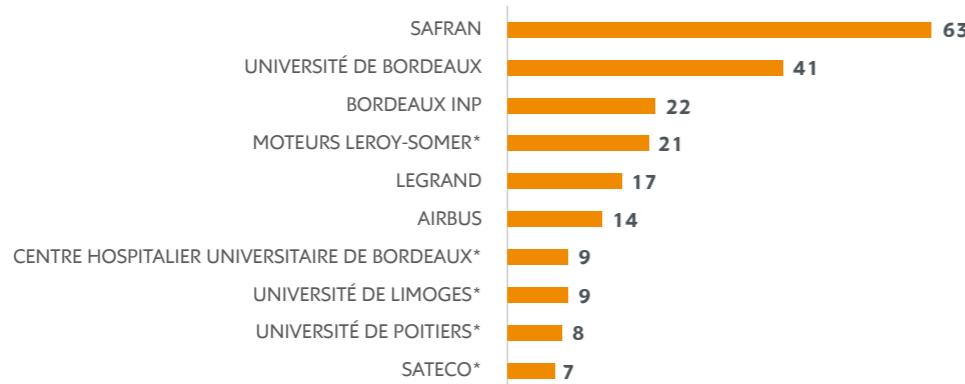
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine

**2,9 %**

Part de la région Nouvelle-Aquitaine dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### NOUVELLE-AQUITAINE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 448 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Nouvelle-Aquitaine,

- dont 345 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Nouvelle-Aquitaine, soit 2,9 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>53</sup> (ayant une adresse en France).

Les quatre grandes entreprises<sup>54</sup> du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Nouvelle-Aquitaine sont également présentes dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national : Safran, Moteurs Leroy-Somer, Legrand et Airbus.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat<sup>55</sup> sont très présents dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2019 en région Nouvelle-Aquitaine : l'université de Bordeaux, Bordeaux INP, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux, l'université de Limoges et l'université de Poitiers, les deux premiers figurant dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

Une ETI<sup>56</sup> est présente dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Nouvelle-Aquitaine : Sateco qui est spécialisée dans les équipements pour le BTP (coffrages verticaux et coffrages horizontaux).

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- « Machines, appareils et énergie électriques »: 40 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (40 demandes publiées) ;
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 31 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (35 demandes publiées) ;
- « Moteurs, pompes, turbines » : 28 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (35 demandes publiées) ;
- « Transport » : 28 demandes de brevets, stable par rapport à 2018 (27 demandes publiées) et
- « Génie civil » : 25 demandes de brevets, en baisse par rapport à 2018 (29 demandes publiées).

La région Nouvelle-Aquitaine représente :

- dans le sous-domaine technologique « Matériaux, métallurgie », 8,2 %
- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 7,7 % et
- dans le sous-domaine technologique « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique », 6,6 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Nouvelle-Aquitaine représentent 2,9 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>53</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en île-de-France.

<sup>54</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>55</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'Etat (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>56</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.



## OCCITANIE

**807**

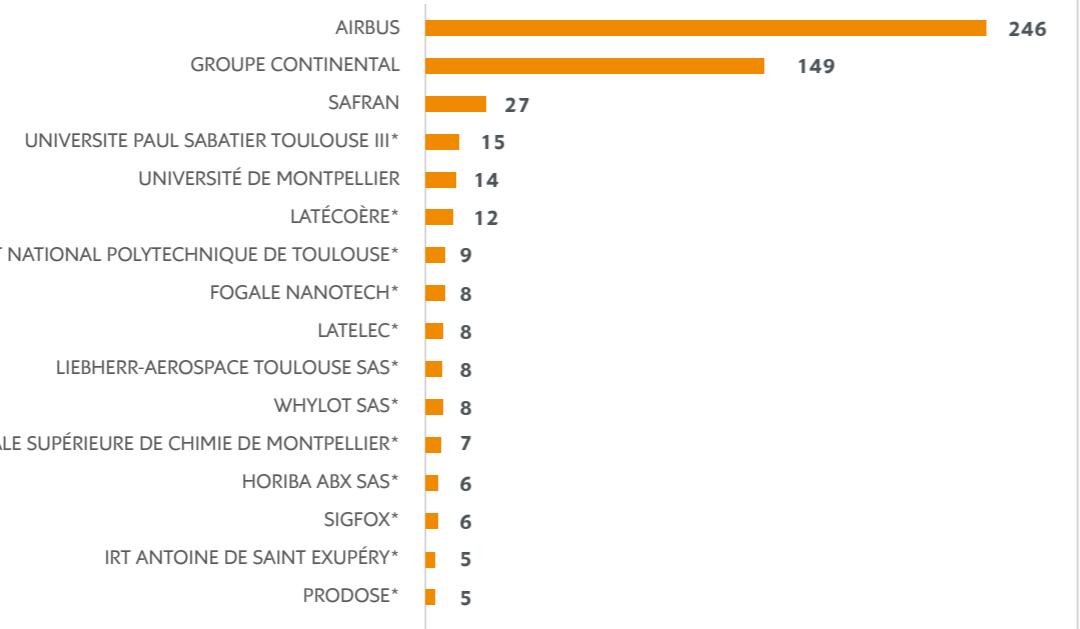
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Occitanie

**5,4 %**

Part de la région Occitanie dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### OCCITANIE : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 807 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Occitanie,

• dont 639 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Occitanie, soit 5,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>57</sup> (ayant une adresse en France).

Le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Occitanie place à sa tête trois grandes entreprises<sup>58</sup> : Airbus, Groupe Continental et Safran qui figurent au palmarès sur l'ensemble du territoire national. Deux autres grandes entreprises sont également présentes dans le TOP 15 : Liebherr-aerospace Toulouse SAS et Horiba ABX SAS.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>59</sup> sont représentés dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2019 en région Occitanie par l'université Paul Sabatier Toulouse III, l'université de Montpellier, l'institut national polytechnique de Toulouse et l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier.

Deux ETI<sup>60</sup> sont présentes dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Occitanie : Latécoère (dans le palmarès des ETI sur l'ensemble du territoire national) et Latelec, tous deux dans l'aéronautique.

Les cinq PME<sup>61</sup> du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Occitanie sont Fogale Nanotech reconnue à travers le monde pour ses compétences en métrologie de haute précision, Whylot SAS spécialisée dans l'électromagnétisme, Sigfox un opérateur télécom de l'Internet des objets, IRT Antoine de Saint Exupéry, institut de recherche technologique dans l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués et Prodose spécialisée dans les procédés de traitement de fluides.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Occitanie sont les suivants :

- « Transport » : 164 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (124 demandes publiées) ;
- « Machines, appareils et énergie électriques » : 49 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (50 demandes publiées) ;
- « Techniques de mesure » : 46 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (49 demandes publiées) ;
- « Moteurs, pompes, turbines » : 39 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (46 demandes publiées) ;
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 35 demandes de brevets, en hausse par rapport à 2018 (22 demandes publiées) ;
- « Génie civil » : 34 demandes de brevets, en hausse par rapport à 2018 (31 demandes publiées).

La région Occitanie représente :

- dans le sous-domaine technologique « Dispositifs de commande », 11,5 %
- dans le sous-domaine technologique « Analyses de matériels biologiques », 9,7 % et
- dans le sous-domaine technologique « Télécommunications », 9,2 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Occitanie représentent 5,4 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>57</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>58</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>59</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>60</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>61</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



## PAYS DE LA LOIRE

**321**

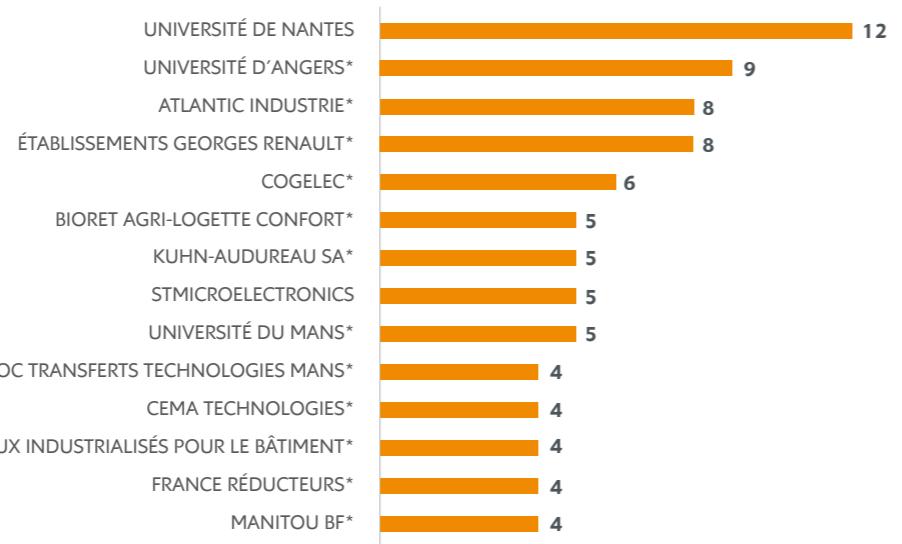
demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire

**2,2 %**

Part de la région Pays de la Loire dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

### PAYS DE LA LOIRE : TOP 10 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES

(DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 321 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Pays de la Loire,

- dont 262 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Pays de la Loire, soit 2,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>62</sup> (ayant une adresse en France).

Le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Pays de la Loire place à sa tête deux établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>63</sup> : l'université de Nantes et l'université d'Angers.

Deux grandes entreprises<sup>64</sup> sont présentes dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en Pays de la Loire : Kuhn-Audureau SA et STMicroelectronics.

Deux ETI<sup>65</sup> sont présentes cette année dans le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Pays de la Loire : Atlantic Industrie, spécialiste du chauffage et chauffe-eau et Composants architecturaux industrialisés pour le bâtiment.

Les deux PME<sup>66</sup> du TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Pays de la Loire sont Bioret Agri-Logette Confort qui fabrique des tapis, couloirs de circulation et matelas pour vache et France Réducteurs, spécialiste des pièces techniques en matière plastique.

Parmi le TOP 10 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en Pays de la Loire, aucun ne figure également dans le palmarès des 50 premiers déposants, dans le palmarès des ETI ou dans celui des PME, sur l'ensemble du territoire national.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Pays de la Loire sont les suivants :

- « Génie civil » : 45 demandes publiées, stable par rapport à 2018 (46 demandes publiées) ;
- « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » : 33 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (25 demandes publiées) ;
- « Transport » : 21 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (32 demandes publiées) et
- « Manutention » : 20 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (27 demandes publiées).

La région Pays de la Loire représente :

- dans le sous-domaine technologique « Chimie alimentaire », 9,7 % (4,7 % en 2018)
- dans le sous-domaine technologique « Génie civil », 8,9 % et
- dans le sous-domaine technologique « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique », 7,1 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Pays de la Loire représentent 2,2 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>62</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>63</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'Etat, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>64</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>65</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>66</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.



# PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

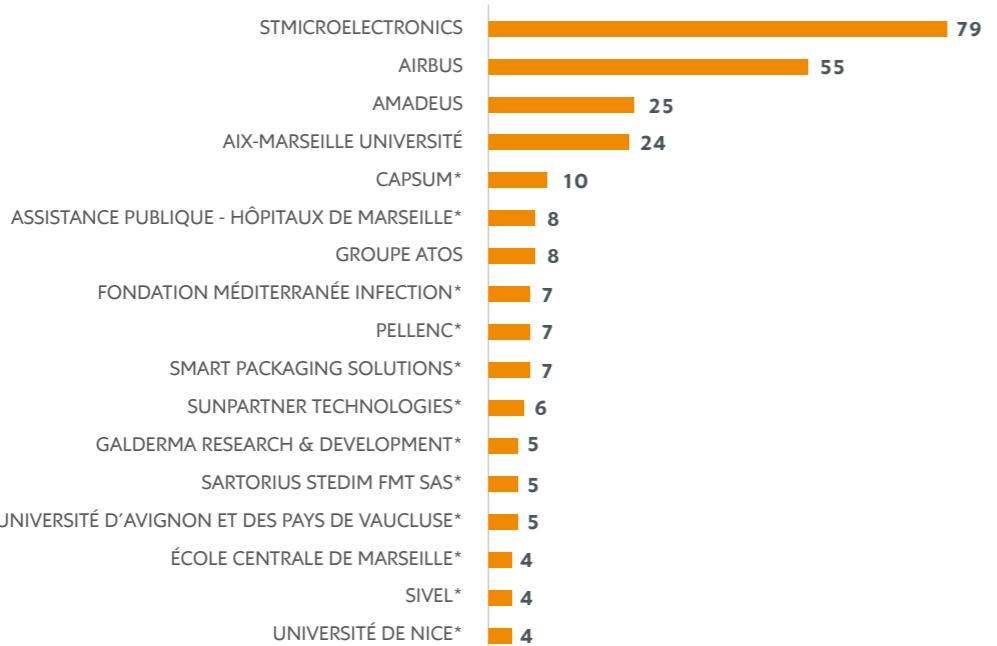
**524**

demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 provenant de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**3,5 %**

Part de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant des personnes morales françaises

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : TOP 15 DES DÉPOSANTS PERSONNES MORALES (DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019)



Note 1 : l'adresse prise en compte est celle des déposants.

Note 2 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie).

\* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie)

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020



En 2019, 524 demandes de brevets publiées à l'INPI proviennent de déposants français ayant une adresse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- dont 411 sont issues de personnes morales françaises déposantes de brevets en 2019 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 3,5 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises<sup>67</sup> (ayant une adresse en France).

Le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur place à sa tête trois grandes entreprises<sup>68</sup> : STMicroelectronics, Airbus et Amadeus, dont les deux premières figurent au palmarès sur l'ensemble du territoire national.

Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>69</sup> du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont au nombre de quatre : Aix-Marseille université, Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, l'université d'Avignon et des pays du Vaucluse et l'université Nice Sophia-Antipolis.

Deux ETI<sup>70</sup> sont toujours présentes cette année dans le TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Smart Packaging Solutions spécialisée dans les emballages en carton compact et papier recyclé et Sartorius Stedim FMT SAS qui est un fournisseur de matériels pharmaceutiques et de laboratoires.

Les trois PME<sup>71</sup> du TOP 15 des déposants personnes morales à l'INPI en 2019 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont : Fondation Méditerranée Infection, institut hospitalier universitaire dévolu spécifiquement à la recherche en maladies infectieuses et tropicales et à la microbiologie clinique ; SunPartner Technologies qui travaille à intégrer l'énergie solaire dans le bâtiment, les objets connectés et le transport ainsi que Sivel qui a une activité de recherche-développement.

Les principaux sous-domaines technologiques dans les demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les suivants :

- « Informatique » : 54 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (40 demandes publiées) ;
- « Transport » : 38 demandes publiées, en baisse par rapport à 2018 (44 demandes publiées) ;
- « Semiconducteurs » : 31 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (17 demandes publiées) et
- « Machines, appareils et énergie électriques » : 26 demandes publiées, en hausse par rapport à 2018 (22 demandes publiées).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente :

- dans le sous-domaine technologique « Techniques de communication de base », 15,7 %
- dans le sous-domaine technologique « Méthodes de traitement des données à des fins de gestion », 12,9 % et
- dans le sous-domaine technologique « Semiconducteurs », 10,5 %

des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 émanant de personnes morales françaises, alors que les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent 3,5 % de l'ensemble des demandes publiées émanant de personnes morales françaises.

<sup>67</sup> La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social ou l'administration centrale souvent localisé en Île-de-France.

<sup>68</sup> Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME, voir infra.

<sup>69</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent : les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

<sup>70</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

<sup>71</sup> La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

# ANNEXES

MÉTHODOLOGIE

---

TABLEAU



# MÉTHODOLOGIE

## PROCÉDURES

Le palmarès national publié par l'INPI enregistre uniquement les demandes de brevets déposées à l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la majorité est des premiers dépôts mais certaines sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce palmarès national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

## DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI porte sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence. S'agissant de demandes publiées en 2019, il s'agit de demandes déposées entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2018.

## ÉVOLUTIONS

Les évolutions dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de gestion des titres de propriété industrielle peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets publiées sur une année, auprès d'un office, dans un domaine ou sous-domaine technologique, sans qu'il y ait pour autant une modification importante de la politique d'innovation.

## CONSOLIDATION ET HARMONISATION

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est-à-dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique (tiret, accentuation, ...).

## ADRESSE DU DÉPOSANT

L'adresse du déposant est celle du contenu de la demande de brevet publiée dans la rubrique « Déposant ». Ainsi, certains déposants implantés dans différentes collectivités territoriales peuvent faire le choix de centraliser ces contacts sur un lieu unique ou d'assurer une proximité entre les inventeurs et les déposants. Compte-tenu de l'objet du palmarès des déposants, c'est cette adresse et non celle de l'inventeur qui est considérée.

## PERSONNE MORALE FRANÇAISE

Les bases de données sur les brevets permettent de repérer la nature morale ou physique du déposant. La nationalité répérée est celle du déposant. Les personnes morales françaises comprennent les entreprises françaises (PME, ETI et grandes entreprises) mais aussi les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE).

## PME

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

## ETI

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

## GRANDE ENTREPRISE

Une grande entreprise est une entreprise qui n'est pas classée dans les catégories ETI ni PME.

## ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT (RESE)

Les Établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent :

- les collectivités territoriales,
- les établissements d'enseignement supérieur public,
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- les entreprises contrôlées ou filiales de l'État,
- les autres services ministériels ou déconcentrés,
- les organismes internationaux,
- les structures de valorisation,
- les établissements d'enseignement supérieur privé,
- les institutions sans but lucratif (ISBL).

## DOMAINES TECHNOLOGIQUES

En fonction des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) attribués au cours de la procédure, les demandes de brevets publiées sont rassemblées en 5 domaines technologiques et 35 sous-domaines technologiques selon la table de concordance CIB - technologie publiée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : cette table établit un lien entre les symboles de classement de la Classification internationale des brevets (CIB) et les domaines technologiques (dernière mise à jour : février 2016)<sup>72</sup>. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs domaines technologiques. Le principe de comptage utilisé est le compte fractionnaire.

## PRINCIPE DE COMPTAGE : COMPTE DE PRÉSENCE ET COMPTE FRACTIONNAIRE

Le compte de présence est une méthode par décompte entier. Dès que l'acteur (par exemple, PME, ETI) est présent dans une demande de brevet, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation.

Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution où les contributions de chaque domaine technologique à chaque demande de brevet sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des demandes de brevets.

<sup>72</sup> [http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology\\_concordance.html](http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology_concordance.html)

TABLEAU - SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019  
ET PART DES 10, 20 ET 50 PRINCIPAUX DÉPOSANTS

DOMAINES TECHNOLOGIQUES	SOUS-DOMAINES TECHNOLOGIQUES	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2018	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 50	% DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 50	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 20	% DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 20	DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 10	% DES DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES À L'INPI EN 2019 PAR LE TOP 10
Électrotechnique	Communication numérique	309	334	244	73,2%	190	56,9%	169	50,8%
	Informatique	688	684	413	60,4%	288	42,1%	229	33,5%
	Machines, appareils et énergie électriques	1 261	1 185	768	64,8%	644	54,3%	542	45,7%
	Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	143	144	43	29,6%	24	17,0%	18	12,8%
	Semiconducteurs	315	317	237	74,8%	206	64,9%	129	40,7%
	Techniques audiovisuelles	191	167	88	52,9%	75	44,7%	55	33,1%
	Techniques de communication de base	69	60	45	75,2%	40	67,7%	19	32,4%
Instruments	Télécommunications	229	224	140	62,3%	122	54,2%	89	39,8%
	Analyse de matériels biologiques	55	58	21	36,3%	19	32,8%	13	22,7%
	Dispositifs de commande	245	237	127	53,4%	101	42,6%	81	34,0%
	Optique	264	264	135	51,3%	122	46,4%	106	40,4%
	Techniques de mesure	751	724	431	59,6%	341	47,1%	272	37,6%
Chimie	Technologie médicale	528	541	68	12,6%	49	9,0%	31	5,8%
	Biotechnologie	98	97	26	26,7%	20	21,1%	11	11,2%
	Chimie alimentaire	98	96	8	8,8%	4	3,7%	1	1,1%
	Chimie de base	178	193	108	55,9%	83	42,9%	23	11,7%
	Chimie fine organique	259	281	183	65,2%	142	50,4%	85	30,4%
	Chimie macromoléculaire, polymères	206	120	83	69,3%	67	55,5%	14	11,3%
	Écotechnologie	244	246	147	59,9%	128	52,2%	82	33,3%
	Génie chimique	358	321	149	46,5%	132	41,2%	33	10,4%
	Matériaux, métallurgie	223	224	147	65,6%	140	62,5%	73	32,4%
	Produits pharmaceutiques	367	350	148	42,3%	100	28,5%	90	25,7%
	Technique de surface, revêtement	175	175	100	56,8%	90	51,2%	59	33,7%
	Technologie des microstructures, nanotechnologie	45	40	29	73,2%	27	68,8%	25	62,9%
Mécanique	Autres machines spéciales	638	632	189	29,9%	162	25,7%	80	12,6%
	Éléments mécaniques	821	796	507	63,7%	383	48,2%	342	42,9%
	Machines à fabriquer du papier et des textiles	104	95	21	21,6%	20	21,3%	13	13,3%
	Machines-outils	277	289	119	41,3%	113	39,1%	105	36,5%
	Manutention	504	447	94	21,0%	57	12,7%	44	9,8%
	Moteurs, pompes, turbines	895	948	762	80,4%	714	75,3%	659	69,5%
	Procédés et appareils thermiques	361	364	201	55,3%	192	52,8%	166	45,5%
	Transport	2 306	2 412	1 792	74,3%	1 617	67,0%	1 376	57,0%
Autres domaines	Autres biens de consommation	472	502	140	27,8%	103	20,4%	97	19,3%
	Génie civil	814	793	141	17,8%	68	8,6%	36	4,5%
	Mobilier, jeux	410	397	65	16,3%	8	2,0%	6	1,4%
	Non déterminé	84	88		0,0%		0,0%		0,0%
	<b>Total</b>	<b>14 985</b>	<b>14 844</b>	<b>7 920</b>		<b>6 591</b>		<b>5 174</b>	

Note 1 : les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte fractionnaire (Cf. Méthodologie).

SOURCE ET TRAITEMENTS INPI 2020

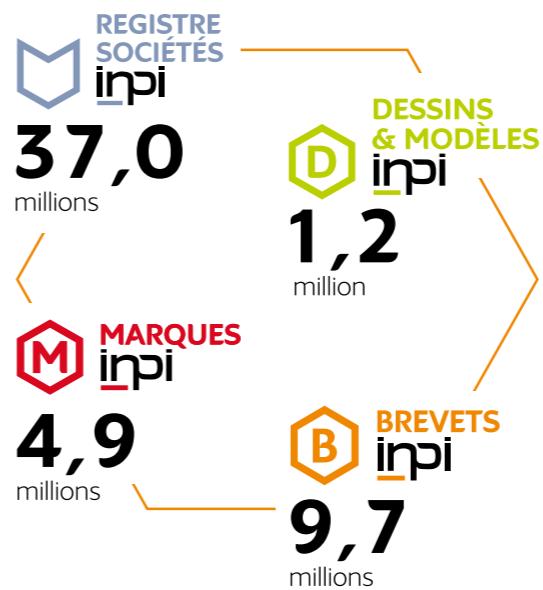


## LE PORTAIL DES DONNÉES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DU REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RNCS) EN ACCÈS LIBRE

Pour faire un état des lieux des marques déposées en France, consulter les brevets proches de votre domaine d'innovation, retrouver les données de vos clients, partenaires ou fournisseurs, explorer la base de dessins et modèles, découvrir les statistiques réalisées par l'INPI : DATA INPI est votre point d'entrée centralisé vers l'ensemble des données de l'INPI.

### UN ACCÈS UNIQUE À 53 MILLIONS DE DONNÉES

Sur [data.inpi.fr](http://data.inpi.fr), en une recherche simple, fluide et rapide, accédez gratuitement à toutes les données de propriété industrielle et entreprises au sein d'un seul et même portail.



### LES AVANTAGES

DATA INPI est un outil au service de la compétitivité des entreprises avec :

- Toutes les données en accès libre sur ordinateur, mobile et tablette
- Un moteur de recherche multicritères et multi bases
- Une interface ergonomique
- Des API pour les données issues du RNCS
- Les publications et statistiques de l'INPI
- Des contenus pratiques (lexique, tutoriel, référentiel PI) pour guider l'utilisateur
- Un portail évolutif avec des nouvelles fonctionnalités et mises à jour constantes pour améliorer l'expérience utilisateur et faciliter la consultation des données.

### LA POSSIBILITÉ D'EXTRAIRE ET RÉUTILISER DES DONNÉES EN OPEN DATA

Pour permettre d'extraire massivement ou de manière plus ciblée des données brutes, l'INPI met aussi à disposition des API, sous réserve de l'acceptation d'une licence et d'une authentification. Ces outils ont vocation à simplifier l'accès aux données, leur téléchargement et leur réutilisation par les licenciés pour leur activité ou la création de nouveaux produits et services.

Autant de données accessibles en quelques clics, rendez-vous sur : [data.inpi.fr](http://data.inpi.fr)

# À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle est un établissement public qui agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l'innovation : enregistrement et délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, e-Soleau) ; réception et instruction des demandes d'indications géographiques.

L'Institut accueille et informe les innovateurs et les assiste tout au long de leurs démarches. Il met à leur disposition des bases de données en accès libre sur les brevets, marques, dessins et modèles. Ces données sont également diffusées en Open data ainsi que celles du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) via DATA INPI. De plus, l'INPI propose des prestations de recherches et surveillances approfondies sur l'ensemble des titres de propriété industrielle et du RNCS.

Au quotidien, l'INPI accompagne les entreprises dans la création, le développement et l'optimisation de leur stratégie d'innovation, à travers différents programmes de formation ainsi que des produits et services dédiés. Il déploie également un ambitieux programme de sensibilisation et de formation en collaboration avec ses partenaires, les milieux économiques et le secteur éducatif.

L'INPI œuvre au développement de la propriété industrielle en France et à son rayonnement dans le monde. Chaque année, depuis plus de 25 ans, l'INPI valorise et récompense au travers de ses Trophées, les entreprises et les laboratoires de recherche innovants.

L'INPI joue par ailleurs un rôle majeur dans l'élaboration du droit de la propriété industrielle et représente la France dans les instances communautaires et internationales compétentes que sont l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

L'Institut est un relais majeur de la lutte anti-contrefaçon, en charge du secrétariat général du Comité national anti-contrefaçon (CNAC).





[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)



[statsdatapi@inpi.fr](mailto:statsdatapi@inpi.fr)



**0 820 210 211** ► Service 0,10 € / min  
+ prix appel



L'INPI près de chez vous :  
nos implantations



INPI France

**inpi**